



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.22
28 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis
la Conférence des Nations Unies sur l'environnement
et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Rôle et contribution des principaux groupes*

* Le présent rapport a été établi par le Département de la coordination des politiques et du développement durable, organe chargé de la coordination pour les chapitres 23 à 32 d'Action 21, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il résulte de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales et nationales, organismes publics intéressés, autres organismes divers, particuliers et représentants des principaux groupes.

Les documents supplémentaires suivants concernant les principaux groupes sont également disponibles :

- Document d'information présentant les résultats de l'enquête sur Action 21 au niveau local, établi conjointement par le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement et le secrétariat de la Commission du développement durable, comme suite à la demande faite par la Commission à sa quatrième session;
- Document d'information présentant les résultats de l'enquête sur les principaux groupes menée par le secrétariat de la Commission.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. ARRIÈRE-PLAN THÉORIQUE	1 - 5	3
II. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS	6 - 99	4
A. Chapitre 24 : rôle des femmes	9 - 21	5
B. Chapitre 25 : rôle des enfants et des jeunes . .	22 - 30	8
C. Chapitre 26 : rôle des populations autochtones .	31 - 42	12
D. Chapitre 27 : rôle des organisations non gouvernementales	43 - 53	16
E. Chapitre 28 : rôle des collectivités locales . .	54 - 63	20
F. Chapitre 29 : rôle des travailleurs et de leurs syndicats	64 - 72	24
G. Chapitre 30 : rôle du commerce et de l'industrie	73 - 84	26
H. Chapitre 31 : rôle des communautés scientifique et technique	85 - 90	30
I. Chapitre 32 : rôle des agriculteurs	91 - 99	32
III. CONCLUSIONS	100 - 108	35
IV. RECOMMANDATIONS	109 - 113	37

I. ARRIÈRE-PLAN THÉORIQUE

1. Le présent rapport examine les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés aux chapitres 23 à 32 de la section III d'Action 21 concernant le rôle des principaux groupes¹, compte tenu des décisions prises par la Commission du développement durable sur cette question en 1994, 1995 et 1996, à ses deuxième, troisième et quatrième sessions. La section III d'Action 21 (Renforcement du rôle des principaux groupes) comprend neuf chapitres qui mettent l'accent sur le rôle des femmes, des enfants et des jeunes, des populations autochtones, des organisations non gouvernementales, des collectivités locales, des travailleurs et de leurs syndicats, du commerce et de l'industrie, de la communauté scientifique et technique, et des agriculteurs, dans la réalisation du développement durable. L'expression "principaux groupes" a pris naissance lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). En forgeant cette expression, les représentants des États à la CNUED ont reconnu à la fois le nombre et la diversité sans précédent des agents socio-économiques qui contribuaient au processus mis en route par la Conférence, et le rôle important qu'ils continueraient à jouer dans la phase de suivi.

2. Le concept de principaux groupes se réfère à la participation des agents économiques et sociaux extérieurs au domaine de l'action gouvernementale et intergouvernementale, dans l'application et le suivi des activités relatives au développement durable. Le concept fonde un arrangement tripartite créant un partenariat au service du développement durable, dans le cadre duquel les principaux groupes, les gouvernements et les organes intergouvernementaux doivent travailler les uns avec les autres, dans un esprit de transparence et de responsabilité, et s'aider mutuellement à mettre en place leurs capacités.

3. Action 21 propose que les processus de prise de décisions auxquels participent les organisations des principaux groupes devraient comprendre tous les types d'activité, depuis l'identification des problèmes et la conception des projets et programmes jusqu'à l'offre de solutions, l'exécution des projets, et le suivi de l'impact des activités de mise en oeuvre. Le cadre général de participation figure au préambule de la section III d'Action 21 (chap. 23), qui indique qu'une large participation publique à la prise de décisions est une condition préalable à la réalisation du développement durable et que de nouvelles formes de participation sont nécessaires. Le type de participation en question implique des partenariats positifs où les vues, actions et priorités des agents des principaux groupes sont non seulement incluses, mais ont un impact sur la prise de décisions en matière de développement durable.

4. Action 21 ne définit pas le concept même de principaux groupes, ce qui crée plusieurs difficultés :

a) Délimitation des groupes : certains appartiennent à plus d'une catégorie, ce qui rend difficile de distinguer un principal groupe d'un autre. Par exemple, les femmes ne participent pas seulement à titre individuel et par l'intermédiaire de leurs organisations, mais aussi par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales qui traitent des problèmes les concernant, ainsi que comme femmes d'affaires, agricultrices, femmes membres des populations autochtones et jeunes femmes;

/...

b) Dispositions relatives à la participation : le cadre actuel des dispositions officielles (processus d'accréditation) auprès du système des Nations Unies à l'intention des organisations de la société civile est basé sur les arrangements pris par le Conseil économique et social. Ces dispositions reconnaissent les agents extérieurs au secteur public, collectivement, en tant qu'organisations non gouvernementales, qu'elles représentent les femmes, les travailleurs ou les collectivités locales.

5. L'absence d'une définition nette du concept de groupe principal a constitué un obstacle à son adoption universelle et à l'esprit participatif dont il s'inspire. Par exemple, les organismes du système des Nations Unies, les gouvernements et les agents des principaux groupes eux-mêmes continuent de parler d'organisations non gouvernementales au sujet de tous les principaux groupes. Il est nécessaire de mieux comprendre et reconnaître le rôle et la contribution de chacun des principaux groupes et, étant donné son importance dans le cadre d'Action 21, de promouvoir l'adoption universelle du concept de principal groupe.

II. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS

6. Les sous-sections A à I ci-après offrent un aperçu général des progrès accomplis au titre des objectifs des neuf chapitres d'Action 21 concernant les principaux groupes. Ces chapitres portent essentiellement sur la participation à la prise de décisions en matière de développement durable. Les contributions des principaux groupes aux domaines techniques d'Action 21 font l'objet d'autres chapitres et les informations relatives aux progrès accomplis dans ces domaines figurent dans les rapports sectoriels et intersectoriels dont la Commission est saisie. Le présent rapport a pour but d'identifier les grandes tendances du changement plutôt que de fournir des études de cas détaillées. Ces informations détaillées figurent dans les rapports annuels à la Commission et dans des collections spéciales d'études de cas établies en 1995 et 1996².

7. Étant donné le manque de données détaillées et la qualité inégale des informations disponibles, l'analyse présente dépend dans une certaine mesure d'informations fortuites, surtout pour les tableaux, qui sont fondées sur des observations, des informations et des opinions réunies au cours des cinq dernières années plutôt que sur des analyses statistiques. Les tableaux doivent donc servir de départ aux débats, loin de passer pour une affirmation définitive du sens dans lequel s'effectue le changement.

8. Chacune des sections ci-après contient une partie sur les "tendances positives", qui commence par le rappel d'une grande réunion internationale importante pour le groupe principal considéré, continue par des informations sur les domaines où un progrès peut être observé, et se termine par la mention d'autres tendances positives générales le cas échéant. Chaque section comporte aussi un segment intitulé "Espoirs déçus" qui fournit des informations sur les objectifs où aucun progrès n'a pu être observé, ainsi que d'autres relatives aux tendances négatives compromettant la réalisation des objectifs dont traite le chapitre.

A. Chapitre 24 : rôle des femmes

9. Le chapitre 24 comporte huit objectifs, dont deux sont assortis de buts à atteindre dans un certain délai. De manière générale, ces objectifs tendent à accroître le rôle des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions en matière de développement durable. Les objectifs spécifiques portent sur les moyens d'atteindre ce but, par exemple la priorité donnée par les gouvernements et les organisations internationales au recrutement ou à la nomination de femmes aux fonctions de prise de décisions; la production de matériaux éducatifs faisant mieux connaître les problèmes d'égalité des sexes; et la formulation de cadres d'action nationaux ou l'adoption d'une législation nationale protégeant et élargissant les droits des femmes à l'éducation, à la santé ou à la propriété. Les deux buts à atteindre dans un certain délai concernent l'élaboration d'une stratégie tendant à éliminer d'ici à l'an 2000 les obstacles à une pleine participation des femmes et la mise en place d'ici à 1995 de mécanismes d'évaluation de l'impact des politiques et programmes pertinents.

Tableau 1

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du chapitre 24

Objectif	Évolution	Observations ^a
Augmentation du nombre des femmes chargées de la prise de décisions	→	Une certaine augmentation aux niveaux international et national; toutefois, le taux de changement est faible et de nouvelles initiatives sont nécessaires
Éducation et matériaux éducatifs en matière d'égalité des sexes	→	Divers organismes de l'ONU et d'autres organisations internationales ont élaboré de tels matériaux; on ignore jusqu'à quel point les programmes scolaires les utilisent
Cadres : formulation	→	Un cadre de promotion de la femme existe dans la plupart des pays
Cadres : exécution	←	La plupart des cadres n'ont pas été suivis d'exécution
Évaluation de l'impact des projets concernant les femmes	...	Les procédures d'évaluation de l'impact connues ne s'étendent pas nécessairement au cas des femmes
Stratégie d'élimination des obstacles (d'ici à l'an 2000)	→	Une stratégie existe dans la plupart des pays, ou à défaut l'intention d'en formuler une
Stratégie d'exécution	?	À voir ultérieurement

Légende : → progrès; ← recul; ... situation inchangée; ? situation incertaine.

^a Voir le texte pour plus amples détails.

1. Principales tendances positives

Réunions internationales

10. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 4-15 septembre 1995) a marqué une date décisive pour les femmes du monde entier. Les préparatifs de la manifestation et la manifestation elle-même ont mobilisé les femmes à tous les niveaux. Environ 30 000 participantes ont représenté des milliers d'organisations de femmes comptant des millions de membres. Le processus préparatoire a éduqué la communauté mondiale, élevé le niveau de prise

/...

de conscience et mobilisé une préoccupation générale concernant les difficultés que les femmes continuent d'affronter.

11. La section K du chapitre IV du Programme d'action de Beijing comporte des mesures et des objectifs qui s'inspirent de ceux du chapitre 24 d'Action 21. Le Programme d'action constitue un cadre excellent permettant de réaliser les objectifs d'Action 21, s'il est mis en application. Entre autres choses, il souligne de nouveau la nécessité de créer un nouveau paradigme du développement intégrant la durabilité de l'environnement avec l'égalité des sexes et la justice entre les générations et au sein d'une même génération, et fournit un cadre permettant d'intégrer les rôles, les besoins et les priorités des femmes avec d'autres problèmes d'ampleur mondiale, comme la santé, le développement des zones urbaines et rurales et la nutrition.

Le rôle des femmes dans la prise de décisions au niveau national

12. Action 21 souligne la nécessité d'augmenter le nombre des femmes occupant des postes de décision dans tous les domaines plutôt que seulement dans ceux relatifs au développement durable. L'hypothèse de base n'est pas que les femmes occupant des postes de décision prendront des décisions d'un type différent de celle des hommes, mais que leur impact sur la prise de décisions économiques et politiques les dotera de moyens d'action sur les plans politique, économique et social. Le Programme d'action de Beijing reconnaît que presque tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont institué un mécanisme national de promotion de la femme. Les chiffres montrent que le nombre de femmes occupant des postes de décision a augmenté. Dans le secteur public, par exemple, le nombre de femmes ministres a doublé entre 1987 et 1996 (passant de 3,4 à 6,8 %). Dans certaines régions, le taux d'augmentation est plus élevé. Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le pourcentage de femmes ministres est passé de 3,1 % en 1987 à 10 % en 1996. La ventilation par secteur montre qu'en moyenne l'augmentation la plus importante du nombre de femmes ministres s'est située dans le secteur social (de 7,9 à 14 %), et ensuite dans le secteur juridique (de 4 à 9,4 %)³.

Efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de décision

13. Comme on l'a dit plus haut, l'attribution à des femmes de postes de décision dans les organisations internationales apparaît comme un aspect du processus général de démarginalisation des femmes. Une décision administrative prise en 1994 aux fins de faire une place plus égale aux deux sexes dans les tableaux d'effectifs du Secrétariat de l'ONU est en cours d'exécution. L'objectif du Secrétariat est de parvenir à une parité complète entre les deux sexes (50/50) d'ici à l'an 2000. Un objectif intérimaire de la stratégie était de parvenir d'ici la fin de 1995 à un taux de 35 % de femmes dans les catégories d'administrateurs les moins élevés et de 25 % dans les postes de haut rang (D-1 et au-dessus). En juin 1996, l'objectif de 35 % a été atteint, mais le second objectif ne l'est pas, le taux en question n'étant que de 17,9 % (voir A/51/304).

Éducation et formation en matière d'égalité des sexes

14. L'ONU et les autres organisations du système continuent de mettre l'accent sur la prise de conscience de l'égalité entre les sexes parmi leur personnel aussi bien que parmi celui affecté aux projets. Durant la période 1992-1997, toutes les organisations et les commissions régionales ont rendu compte de leurs efforts pour former sur place leur personnel aux questions d'égalité des sexes et produire des matériaux éducatifs en la matière à utiliser au Siège aussi bien que sur le site des projets. Les organisations internationales responsables de l'exécution de projets sont de plus en plus persuadées que les femmes sont d'importants agents de changement au niveau local et qu'elles doivent de plus en plus participer à la conception et à la gestion des projets. Certaines organisations poursuivent cet objectif en dépit des obstacles politiques et culturels rencontrés au niveau national. Bien que ces activités ne soient pas exécutées comme suite à Action 21, elles ont un impact direct sur la réalisation de ces objectifs.

Adoption au niveau national de stratégies et de cadres internationaux visant à éliminer la discrimination

15. Selon les informations communiquées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en octobre 1996, 154 pays avaient ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁴ et plusieurs pays ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée. On espère que tous les pays auront ratifié la Convention d'ici à l'an 2000. La principale contribution de la Convention aux problèmes relatifs au développement durable consiste à reconnaître que la participation maximale des femmes, à égalité avec les hommes, dans tous les domaines d'action est conforme à l'intérêt du monde entier.

Facilitation du suivi d'Action 21 par les réseaux d'organisations de femmes

16. L'action menée par les organisations de femmes pour faciliter le suivi d'Action 21 a été décisive. Dès le début, un groupe de pression féminin a joué un rôle actif auprès de la Commission. L'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement a facilité l'établissement de liens entre les organisations féminines et la Commission, ainsi qu'avec d'autres organes de l'ONU. Cette organisation et un certain nombre de groupes féminins au niveau national ou local, comme l'Association des femmes rurales du Nigéria, ont également joué un rôle décisif dans la diffusion de l'information et la mise en place de capacités aux fins d'assurer le suivi d'Action 21 parmi les organisations locales et nationales de femmes.

Évolution de la perspective d'égalité des sexes

17. L'approche des problèmes concernant les femmes est passée de la protection de groupes vulnérables à la formulation de demandes visant à reconnaître pleinement les femmes en tant que partenaires dans la société. Aujourd'hui, de nombreuses organisations de femmes estiment que le mot "vulnérable" est périmé. Elles estiment qu'à mesure que le rôle des femmes change l'économie mondiale, leur influence, leur rôle et leur possibilité d'accès sur le plan politique doivent également changer et que les mentions de l'importance du rôle des femmes

/...

qui apparaissent dans les documents et les accords internationaux ne sont que des mots tant qu'il n'en résulte pas une action concrète pour leur venir en aide.

2. Espoirs déçus

18. Malgré les tendances positives susmentionnées, il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs du chapitre 24. Il importe particulièrement d'atteindre ces objectifs, car ce sont ordinairement les femmes qui gèrent les ressources au niveau local, éduquent les jeunes ou prennent soin de la santé familiale dans la plupart des communautés du monde, surtout dans les pays en développement. C'est pourquoi il est indispensable d'améliorer l'accès des femmes aux processus de prise de décisions pour garantir la durabilité⁵.

19. Selon le Programme d'action de Beijing, les femmes ne représentent encore que 10 % des parlementaires dans le monde entier. Elles demeurent sous-représentées dans la plupart des structures administratives, publiques et privées, aux niveaux national et international. De plus, environ 60 millions de fillettes n'ont pas accès à l'enseignement primaire, et plus des deux tiers des 960 millions d'adultes analphabètes du monde entier sont des femmes. Un préjugé de caractère sexuel continue de se manifester dans les matériaux éducatifs actuels, ainsi que dans l'accès limité des jeunes femmes à l'éducation.

20. Malgré les efforts en cours, les tableaux d'effectifs des organisations internationales n'ont pas atteint les objectifs prévus sur le plan de la répartition entre les sexes. En fait, des propositions ont été faites afin de réviser ces objectifs pour les rendre "plus réalistes"⁶. Mais même ces objectifs révisés ne seront probablement pas atteints sans une action concertée de l'Organisation des Nations Unies et des États Membres.

21. Dans la phase suivante, l'une des priorités devrait consister, aux niveaux national et local, à traduire en une réalité tangible les dispositions des diverses stratégies nationales. Actuellement, les mécanismes nationaux de promotion de la femme sont d'efficacité inégale et certains sont en train de perdre de leur importance sur la liste des priorités nationales. Ces stratégies nationales peuvent avoir une meilleure chance d'être mises en oeuvre si les institutions gouvernementales travaillent en étroite liaison avec les organisations nationales et locales de femmes et si les questions d'égalité des sexes sont placées dans le contexte des droits de la femme.

B. Chapitre 25 : rôle des enfants et des jeunes

22. Les objectifs du chapitre 25 sont axés sur a) la participation des enfants et des jeunes aux processus de prise de décisions relatives au développement durable et b) l'autonomisation des jeunes. Spécifiquement, il s'agit de créer des mécanismes visant à instaurer un dialogue entre les autorités et les jeunes au niveau national, de promouvoir la participation des jeunes aux activités de l'Organisation des Nations Unies, de prendre pleinement en compte les intérêts des enfants et des jeunes en matière de développement durable, d'adopter des initiatives visant à réduire le chômage des jeunes et de permettre aux jeunes de se réaliser pleinement en leur assurant une protection juridique et en les

/...

dotant des compétences et des moyens nécessaires. Il s'agit aussi de veiller à ce que d'ici à l'an 2000, la moitié des jeunes de chaque pays bénéficient d'un enseignement secondaire approprié.

Tableau 2

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du chapitre 25

Objectif	Évolution	Observations ^a
Dialogue avec les enfants et les jeunes	→	Des mesures ont été prises pour associer les enfants et les jeunes aux travaux des institutions nationales, mais des efforts supplémentaires s'imposent
Réduction du chômage des jeunes	←	Le taux de chômage des jeunes reste supérieur à 10 % dans beaucoup de pays développés et en développement
Participation aux activités de l'ONU	→	La Commission du développement durable et d'autres organes des Nations Unies ont pris des mesures appropriées, mais des efforts plus soutenus et plus systématiques s'imposent
Participation à la prise de décisions	?	Il est difficile de dire si les vues des enfants et des jeunes sont oui ou non prises en compte; un certain nombre de jeunes sont associés aux mécanismes nationaux de coordination en matière de développement durable
Protection juridique	←	Le travail des enfants, la maltraitance et la violence à l'égard des enfants et des jeunes semblent de plus en plus répandus.

Légende : → progrès; ← recul; ... situation inchangée; ? situation incertaine.

^a On trouvera dans le texte des informations plus détaillées.

1. Tendances encourageantes

Participation des jeunes à des conférences internationales

23. Des groupes de jeunes se sont fait entendre lors du Sommet mondial pour le développement social, de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), auxquelles ils ont pris une part active. Leur contribution à Habitat II a été particulièrement appréciée, sur le plan tant qualitatif que quantitatif. Par ailleurs, de jeunes participants ont mis en rapport le développement durable et les points à l'ordre du jour des conférences susmentionnées et ont recommandé que tous les efforts de développement s'inscrivent à l'avenir dans le cadre d'Action 21. Lors du deuxième Forum mondial des jeunes du système des Nations Unies, organisé à Vienne en novembre 1996, l'accent a été mis sur la création de partenariats plus efficaces entre les jeunes et les organismes des Nations Unies.

Activités spéciales visant à ce que les enfants et les jeunes soient davantage associés aux travaux de la Commission

24. La Commission a contribué à renforcer le rôle des jeunes au niveau international et, dans une certaine mesure, au niveau national. À partir

/...

de 1994, elle leur a plusieurs fois donné l'occasion de s'associer de plus près à ses travaux, notamment dans le cadre du projet Youth Inter-sessional⁷, qui a mis en lumière la richesse de leurs opinions, de leur expérience et de leurs compétences dans le domaine du développement durable et renforcé l'idée selon laquelle, pour qu'Action 21 soit efficacement mis en oeuvre, il faudrait leur permettre de participer davantage aux processus de prise de décisions à tous les niveaux.

Nouveaux mécanismes de coopération et de participation aux niveaux national et international

25. Le projet Youth Inter-sessional et d'autres initiatives visant à mobiliser les jeunes, telles que le deuxième Forum mondial des jeunes, le programme Green Campus de l'Institut international du développement durable, le projet Voices of Youth de l'UNICEF (sur Internet) et la participation des jeunes à Habitat II, ainsi que les forums mondiaux des jeunes du PNUE et son programme intitulé Palmarès mondial de l'écologie, dans le cadre duquel il récompense des jeunes pour leurs initiatives environnementales, ont montré que les jeunes pouvaient et devaient jouer un rôle de premier plan en matière de développement durable. Outre qu'ils rapprochent les jeunes et favorisent leur participation aux travaux des organismes des Nations Unies, les projets de ce type mettent en lumière les activités menées par les jeunes et leur permettent parfois d'obtenir un appui au niveau national. Ainsi, à l'issue du projet Youth Inter-sessional, les Gouvernements béninois, canadien, finlandais, gambien, ghanéen, sénégalais et sierra-léonien ont chargé des jeunes membres du réseau Rescue Mission de distribuer les pochettes d'information sur les indicateurs relatifs à la jeunesse conçues dans le cadre du projet et d'évaluer, sur la base de ces indicateurs, les progrès accomplis en matière de développement durable.

Initiatives prises par des jeunes aux niveaux local, national et régional

26. Des enfants et des jeunes mènent, dans le domaine du développement durable, des activités indépendantes de celles des organismes des Nations Unies et des institutions nationales. Très souvent, ces initiatives passent inaperçues à l'échelon international car l'information ne circule pas suffisamment entre les groupes locaux ou nationaux de jeunes et les institutions nationales ou internationales qui assurent le suivi des mesures prises en matière de développement durable. Il n'en reste pas moins qu'en sensibilisant et en éduquant des personnes de tous les âges et en menant une action concrète dans le domaine du développement durable, leurs auteurs jouent un rôle non négligeable aux échelons local et national. On notera notamment les initiatives suivantes : Children's Forests au Honduras, l'Environmental Watchers Association au Nigéria, les Wildlife Clubs au Kenya, Kids for Coral à Guam et Global Kids aux États-Unis. La plupart reposent sur une approche intégrée du développement durable, axée à la fois sur la protection de l'environnement local et sur les problèmes sociaux qui se posent à l'échelon local, tels celui de la pauvreté et celui des sans-abri.

2. Espoirs déçus

27. Bien que des mesures aient été prises pour que les jeunes bénéficient davantage du développement durable et soient associés de plus près aux processus qui s'y rapportent, la situation d'ensemble n'est guère encourageante. Une grande partie des enfants et des jeunes du monde sont privés du nécessaire en matière de services de santé, d'alimentation, d'éducation et de logement. D'après des projections de l'UNESCO, d'ici à l'an 2025, le nombre de jeunes non scolarisés âgés de 12 à 17 ans augmentera de 60 millions en Afrique subsaharienne, de 15 millions dans les États arabes et de 70 millions en Asie du Sud⁸. Dans de nombreux pays en développement et dans certains pays développés, d'importants pourcentages de jeunes vivent dans la pauvreté⁹. Dans les grandes villes des pays industrialisés, beaucoup d'enfants défavorisés fréquentent des établissements scolaires au personnel enseignant insuffisant, dépourvus d'installations sanitaires, où ils sont exposés à la violence et à la drogue.

28. Bien que le chômage des jeunes demeure un problème tant dans les pays développés que dans les pays en développement¹⁰, le travail illégal des enfants se répand, des enfants âgés de 6 ans travaillant parfois toute la journée. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), un enfant africain sur trois mène une activité économique quelconque¹¹. Une enquête de l'OIT menée en 1994 au Ghana, en Inde, en Indonésie et au Sénégal a montré que 25 % des enfants et des jeunes âgés de 5 à 14 ans travaillaient, et qu'un tiers d'entre eux travaillaient dans le secteur primaire. Pour que les pratiques illégales en matière de travail des enfants puissent être détectées tant dans les petites entreprises que dans les grandes, les organes gouvernementaux et intergouvernementaux devront s'efforcer de faire respecter les accords internationaux et les dispositions juridiques nationales applicables. Les codes de conduite que les divers secteurs industriels élaborent en coopération avec les institutions gouvernementales ont un impact réel lorsque les parties sont véritablement décidées à les respecter¹².

29. La multiplication des cas de maltraitance, et notamment d'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, constitue une autre tendance peu encourageante en ce qui concerne la protection des droits des enfants. Quoique peu d'études statistiques aient été réalisées, de nombreux récits ont été publiés et de nombreuses observations faites, dans des dizaines de pays, par des agences gouvernementales, des organisations internationales, des journalistes et des organisations non gouvernementales¹³. La prostitution infantile pose une menace de plus en plus grave pour la santé des jeunes (du fait de la propagation du sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles) et s'accompagne souvent de violence, notamment physique, à l'égard de mineurs. En outre, elle est contraire au droit international et moralement répréhensible, et elle compromet sérieusement l'instauration de relations de confiance entre les générations.

30. La cause des problèmes susmentionnés ne réside pas dans l'absence d'un consensus international concernant l'importance que revêt la protection des enfants et des jeunes d'aujourd'hui, mais bien dans l'insuffisance des mesures prises pour assurer cette protection. De nombreux instruments internationaux et nationaux témoignent de l'existence d'un consensus politique mondial en matière

de protection des droits des enfants et des jeunes, notamment leur droit à la santé et à l'éducation, mais ces instruments ne sont pas toujours pleinement appliqués. Lorsque les enfants et les jeunes sont associés à la prise de décisions et bénéficient du soutien nécessaire à leur développement, ils sont en mesure de s'organiser de façon constructive même dans les conditions les plus difficiles. Cependant, pour que leur créativité puisse s'épanouir, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales doivent, aux niveaux national, régional et international, se faire plus accessibles et s'efforcer de répondre à leurs besoins.

C. Chapitre 26 : rôle des populations autochtones

31. Le principal objectif du chapitre 26 est d'établir des relations de partenariat entre les gouvernements, les organisations internationales et les populations autochtones¹⁴. Parmi les propositions avancées sur la façon de réaliser cet objectif, on peut citer : établir des processus susceptibles de donner des moyens d'action aux populations autochtones; renforcer la participation active des populations autochtones, aux échelons national et local, à la formulation de politiques nationales de gestion des ressources; et assurer la participation des populations autochtones, aux échelons national et local, aux programmes de développement durable. Pour ce dernier élément, il s'agit d'instaurer les politiques nationales et les instruments juridiques appropriés; de protéger les terres autochtones contre les activités écologiquement nuisibles; de reconnaître l'utilité des valeurs, des connaissances et des pratiques de gestion des ressources des autochtones; d'élaborer des dispositifs nationaux de règlement des différends; et de promouvoir le renforcement des capacités des communautés autochtones.

Tableau 3

Progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du chapitre 26

Objectif	Évolution	Observations
Octroi de moyens d'action aux populations autochtones	...	Bien que d'importantes organisations de groupe, les organismes des Nations Unies et certains gouvernements oeuvrent en ce sens, il ne semble pas y avoir d'effort global dans ce domaine
Participation à la prise de décisions à l'échelon national	...	Cette question est directement liée à la situation concernant les droits juridiques des populations autochtones, qui reste peu satisfaisante pour la majorité de ces populations
Programmes nationaux et locaux de développement durable	?	Que les populations autochtones participent ou non à des programmes de développement durable n'apparaît pas clairement; du fait qu'il n'existe pas de réseaux autochtones régionaux ou internationaux pour diffuser des informations, l'on ne connaît pas bien les efforts qu'elles déploient indépendamment dans ce domaine
Instruments juridiques nationaux	←	Les instruments juridiques qui existent ne sont pas appliqués comme il convient pour obtenir les résultats voulus; on a cité des cas où l'on semble avoir passé outre les dispositions pertinentes de la législation nationale au profit d'intérêts économiques ou industriels et commerciaux

/...

Objectif	Évolution	Observations
Protection des terres autochtones	...	La situation environnementale générale des terres où se trouvent les populations autochtones continue de laisser à désirer; il pourrait même y avoir une tendance régressive dans certaines régions
Reconnaissance de l'utilité des connaissances et des valeurs autochtones	→	Ces valeurs sont reconnues dans des documents et processus internationaux et nationaux; toutefois, le progrès indiqué ici n'est pas vraiment avéré car, même si l'on a reconnu ces valeurs, l'on n'a pas encore déterminé si cela avait concrètement changé les choses
Mécanismes nationaux de règlement des différends	?	L'on n'a pas pu déterminer clairement si de tels mécanismes existent ou s'ils fonctionnent comme prévu
Renforcement des capacités	→	Les organismes des Nations Unies et certains gouvernements ont effectivement établi des programmes; une collaboration plus étroite avec les organisations de populations autochtones est nécessaire

Légende : → progrès; ← régression; ... situation inchangée; ? situation indéterminée.

^a Voir le corps du texte pour plus amples détails.

1. Principales tendances positives

Réunion intersessions de populations autochtones

32. La Réunion de travail intersessions sur les populations autochtones et les forêts (Leticia (Colombie), 9-13 décembre 1996) a été une importante réunion intersessions qui s'est tenue sous des auspices gouvernementaux et s'est concentrée exclusivement sur les populations autochtones¹⁵. Elle a adopté la Déclaration de Leticia, qui contient de nombreuses recommandations adressées au Groupe intergouvernemental sur les forêts à sa quatrième et dernière session et aux réunions de suivi de cette session. La Déclaration porte essentiellement sur la pleine participation des populations autochtones et sur l'évaluation des causes sous-jacentes du déboisement, sur la mise en valeur des forêts et sur les critères et indicateurs du développement durable, ainsi que sur les futurs mécanismes internationaux qui porteront sur les forêts. En outre, la Réunion a adopté plusieurs propositions concrètes, notamment la création d'une université autochtone mondiale dont le personnel et les administrateurs seraient autochtones.

Octroi de moyens d'action aux populations autochtones par une action spéciale du système des Nations Unies

33. La Décennie internationale des populations autochtones, lancée en janvier 1996, comprend une série d'activités allant d'études spéciales à des réunions et expositions, qui visent à ouvrir davantage l'accès des populations autochtones aux Nations Unies et à leur faire mieux prendre conscience des problèmes qui se posent à elles. Ces activités, dont le thème central est "Vers un nouveau partenariat", sont coordonnées par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. La Décennie est considérée comme la base sur laquelle

/...

l'on adoptera les cadres internationaux établissant la validité des droits des populations autochtones dans le monde entier, en particulier le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, auquel travaille actuellement la Commission des droits de l'homme¹⁶. Parmi les éléments importants de ce texte, on peut citer l'autodétermination et les droits fonciers, y compris le droit de gérer les ressources naturelles, de connaître l'effet produit par les activités économiques ou autres sur l'environnement, et de recevoir une indemnisation pour atténuer les effets écologiques des activités menées dans les territoires autochtones. Plusieurs clauses de ce projet de déclaration, notamment les projets d'article 29 à 31, sont directement liées à des thèmes d'Action 21.

Acquisition de moyens d'action par les populations autochtones elles-mêmes

34. La Stratégie Haudenosaunee pour le développement durable, lancée en 1994, est l'exemple même de l'effort déployé par une communauté autochtone pour s'organiser aux fins de réaliser un développement durable. Cette stratégie a été élaborée par des populations autochtones vivant dans la région des Grands Lacs, qui couvre toute la région nord-est des États-Unis d'Amérique et la région sud-est du Canada. Cet effort a reçu l'appui du PNUE et de l'organisation Indigenous Development International, organisation non gouvernementale basée au Royaume-Uni. Cette stratégie est l'une des rares à avoir été élaborée par des populations autochtones exclusivement en réponse à Action 21. Autre élément du processus : la forte participation d'autochtones à l'examen du projet de déclaration au Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU; plus de 100 organisations de populations autochtones ont activement participé à cet examen et influé sur les résultats.

Les efforts nationaux et internationaux de renforcement des capacités

35. Dans certains pays, les gouvernements ont des bureaux ou programmes qui s'occupent essentiellement de questions touchant les autochtones. Action 21 demande que les organismes des Nations Unies nomment également des agents ou centres de coordination pour mieux desservir les communautés autochtones dans le monde. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Centre pour les droits de l'homme se trouvent parmi les organismes des Nations Unies dotés de programmes et de centres de coordination spéciaux chargés de travailler aux questions concernant les autochtones. La Banque mondiale et le PNUD ont des directives internes prévoyant la participation d'autochtones à l'application et au suivi des projets locaux.

Participation sectorielle des populations autochtones

36. Comme nombre d'autres grands groupes, les populations autochtones disposent de ressources limitées et préfèrent donc concentrer leurs efforts sur les tribunes dans lesquelles on examine les questions pratiques. Les populations autochtones participent beaucoup aux processus internationaux touchant la perte de la diversité (Convention sur la diversité biologique), le déboisement (Groupe intergouvernemental sur les forêts) et la désertification (Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique),

/...

en partie parce qu'elles pensent que ces instruments internationaux, ayant force exécutoire, ont davantage de chances d'obtenir des résultats concrets. La Convention sur la diversité biologique, en particulier, porte sur des questions intéressant directement les communautés autochtones, notamment les droits des autochtones sur leur patrimoine génétique.

2. Espoirs déçus

37. L'on estime à entre 300 et 500 millions le nombre d'autochtones dans le monde, qui vivent tant dans les pays développés que dans les pays en développement et ont des besoins économiques, environnementaux et sociaux différents selon les régions. Nombre d'entre eux se sont adaptés à la société plus large dans laquelle ils vivent, et participent à ses systèmes de culture et d'éducation et à sa vie économique. Néanmoins, la nécessité pour eux d'avoir des droits et titres sur leurs territoires est un élément que tous les membres de ces groupes extrêmement variés ont en commun. Pour nombre d'autochtones, résoudre la question des droits territoriaux est la première et la plus cruciale des étapes à franchir avant de pouvoir vraiment jouer un rôle dans le développement durable.

38. La recherche génétique est source de préoccupation croissante chez les populations autochtones. Pour nombre d'établissements scientifiques et de sociétés privées, la composition génétique humaine, autant que végétale et animale, dans les territoires autochtones représente une mine d'informations. Plusieurs entités du secteur privé étudient et classifient ces informations, voire les font breveter pour usage commercial ou scientifique ultérieur. Dans nombre de cas, ces activités sont menées sans le consentement des populations autochtones concernées. Dans la plupart des cas, aucun accord de participation aux bénéfices n'est passé pour permettre aux populations autochtones de tirer profit des utilisations commerciales de l'information génétique recueillie dans leur communauté ou sur leurs terres.

39. Pour maintes organisations de populations autochtones, l'adoption d'une déclaration sur les droits des peuples autochtones serait un point de départ dans la solution de ces problèmes. S'il est adopté, le projet de déclaration devrait reconnaître le droit à l'autodétermination et les droits fonciers des populations autochtones, ce qui donnerait une base solide pour accroître le rôle et la contribution de ces populations au développement durable. Toutefois, les progrès dans l'adoption du projet de déclaration sont loin d'être rapides.

40. Le fait qu'il n'y ait pas d'informations qui soient accessibles, pertinentes et utiles est un problème constant, qui porte préjudice au rôle et à la contribution des populations autochtones. La plupart de celles-ci souhaiteraient établir la liaison entre les échelons local, national et international, et pourraient le faire si elles pouvaient obtenir en temps utile des informations adéquates et accessibles sur les processus internationaux et les programmes nationaux. Un autre problème, directement lié, est le fait qu'il n'existe pas d'informations dans les langues parlées par les populations autochtones. L'on avance souvent comme solution le rôle d'intermédiaire des organisations non gouvernementales, mais la méfiance de plus en plus marquée entre les populations autochtones et les "organisations non gouvernementales de conservation" est un obstacle auquel il faut prêter attention.

/...

41. En outre, l'on continue de manquer de réseaux spontanément organisés susceptibles de mobiliser comme il convient les autochtones dans le cadre de processus nationaux et internationaux de prise de décisions sur le développement durable. Dans ce contexte, les efforts particuliers déployés par la Commission du développement durable (par exemple, organiser une Journée des populations autochtones lors d'une future session de la Commission) pourraient aider à mobiliser tant les populations autochtones que les gouvernements, les organisations internationales et autres grands groupes en faveur des objectifs du chapitre 26.

42. Un projet de proposition du Fonds mondial pour la nature (WWF) contient des éléments qui permettraient d'aborder certains des problèmes mentionnés ci-dessus. Le Fonds mondial propose que le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU coordonne les travaux d'un groupe d'étude interorganisations sur les populations autochtones. Ce groupe serait composé de représentants des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de toute réunion qui ferait suite au Groupe intergouvernemental sur les forêts, du Centre pour les droits de l'homme et d'autres organes compétents des Nations Unies. Le groupe d'étude pourrait superviser les différents processus de façon à en assurer la cohérence, harmoniser les mécanismes actuels et futurs de participation des populations autochtones à ces travaux, et assurer la liaison avec les organisations de populations autochtones et d'autres groupes de population. Un organe consultatif composé de représentants des populations autochtones, sur la base d'une répartition régionale et culturelle équitable, pourrait appuyer les travaux du groupe en assurant la liaison avec les communautés autochtones. Ce mécanisme proposé pourrait constituer une structure centrale de coordination qui permettrait de traiter les questions relatives aux autochtones dans l'optique holistique que ceux-ci requièrent.

D. Chapitre 27 : rôle des organisations non gouvernementales

43. Le présent chapitre porte sur quatre objectifs, à savoir : l'adoption de mécanismes propres à permettre aux organisations non gouvernementales de jouer efficacement leur rôle d'associées, l'examen par le système des Nations Unies des procédures et mécanismes officiels relatifs à la participation des organisations non gouvernementales à l'élaboration des politiques et des décisions et à leur application, et la participation des organisations non gouvernementales à l'examen national et international de la mise en oeuvre d'Action 21. Enfin, le quatrième objectif sur lequel porte le chapitre 27 concerne l'établissement d'un dialogue mutuellement profitable en vue du développement durable au niveau national entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales d'ici à 1995¹⁷.

Tableau 4

État de la situation en ce qui concerne les objectifs sur lesquels porte le chapitre 27

Objectifs	Évolution	Observations ^a
-----------	-----------	---------------------------

/...

Mécanismes d'association	→	Il y a de nombreux exemples d'association entre gouvernements, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, aussi bien qu'entre organisations non gouvernementales internationales et locales et qu'entre organisations non gouvernementales du Nord et du Sud
Réexamen des dispositions officielles	→	Le Conseil économique et social a procédé à ce réexamen en 1996; la portée des dispositions officielles a été élargie, mais la notion de grands groupes n'a pas été incluse dans le texte révisé
Participation nationale	→	Les organisations non gouvernementales, plus que tout autre grand groupe, sont présentes dans la plupart des mécanismes nationaux de coordination du développement durable; toutefois, leur influence sur la prise de décision nationale n'est pas claire
Dialogue entre organisations non gouvernementales et gouvernements	?	Les associations qui existent ne montrent pas clairement qu'il existe un véritable dialogue

Légende : → en progression; ← en régression; ... sans changement; ? pas claire.

^a Voir texte pour plus de détails.

1. Principales tendances encourageantes

Collaboration entre organisations non gouvernementales du Nord et du Sud

44. À mesure que l'aide bilatérale et multilatérale diminue, la collaboration entre organisations non gouvernementales du Nord et du Sud revêt une importance d'autant plus grande pour les activités de développement durable, notamment parce qu'elle offre des solutions novatrices. Au nombre de ces dernières figure le financement à l'aide de sources d'investissement éthiques et de plans de microcrédit. L'intérêt pour la façon dont se créent les partenariats entre organisations non gouvernementales du Nord et du Sud, en particulier en ce qui concerne la question de l'exercice de l'autorité, grandit lui aussi. Ces partenariats s'orientent aussi vers une plus grande obligation de rendre des comptes et une plus grande transparence entre organisations partenaires.

Collaboration par l'intermédiaire de réseaux aux niveaux national et international

45. Les organisations non gouvernementales ont des buts précis, sont fermement attachées aux causes qu'elles défendent et ont des mécanismes institutionnels souples, ce qui leur permet de nouer des alliances stratégiques avec des groupes et des particuliers dans le monde entier dans des domaines précis. Au cours des cinq dernières années, la Commission du développement durable et d'autres instances apparentées se sont efforcées de coordonner leurs activités et celles d'organisations non gouvernementales. En témoignent le Comité directeur pour les organisations non gouvernementales mis en place par la Commission, le Réseau international des organisations non gouvernementales sur la désertification et le Climate Action Network.

/...

46. Les organisations non gouvernementales qui collaborent au niveau national ont joué un rôle particulièrement déterminant pour ce qui est de susciter une large participation et une forte sensibilisation aux questions relatives au développement durable dans les pays. Les travaux du Comité Nations Unies-Royaume-Uni pour l'environnement et le développement et du Peoples' Forum 2001 ont été pris en considération par d'autres organisations non gouvernementales et par des organisations internationales¹⁸. S'ils sont soutenus et renforcés, les réseaux nationaux d'organisations non gouvernementales peuvent être les mécanismes les mieux placés pour assurer le suivi des conférences internationales¹⁹. Il est particulièrement important de soutenir les réseaux nationaux d'organisations non gouvernementales pendant la prochaine phase du suivi d'Action 21, au cours de laquelle il n'y aura guère de conférences internationales, qui sont habituellement un facteur de mobilisation pour les réseaux nationaux.

Collaboration à l'exécution d'Action 21 au niveau national

47. Les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions de développement et d'environnement sont celles qui participent le plus fréquemment, par comparaison aux autres grands groupes, aux conseils nationaux relatifs au développement durable. Les organisations non gouvernementales travaillent également de plus en plus souvent en collaboration avec les institutions gouvernementales et intergouvernementales à la conception et à la mise au point des projets ainsi qu'à leur exécution et à leur suivi au niveau national. Certaines d'entre elles sont aussi parvenues à participer à l'élaboration des rapports nationaux destinés à la Commission et une large place a été accordée à leurs apports dans les communications présentées par les pays à la Commission à ses troisième et quatrième sessions. Les organisations non gouvernementales internationales sont aussi de plus en plus nombreuses à faire fonction d'organismes de développement au niveau national par l'intermédiaire d'arrangements bilatéraux directement conclus avec les pays ou par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies.

Formes novatrices de partenariats dans certains domaines d'activité

48. Un exemple type d'initiative novatrice prise par des organisations non gouvernementales est celui de l'évolution de "l'action relative à la montagne". Si le sujet est devenu un chapitre d'Action 21, c'est essentiellement grâce à l'intervention d'organisations non gouvernementales à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, puis, s'il a continué d'évoluer, c'est essentiellement grâce aux consultations organisées par des organisations non gouvernementales. Pendant la période comprise entre 1994 et 1996, une réunion mondiale de consultation a eu lieu à Lima (au mois de février 1995) et plusieurs autres ont eu lieu au niveau national ou sous-régional. Le Forum sur la montagne coordonne les activités par l'intermédiaire de centralisateurs régionaux et des réseaux régionaux sont mis en place. Ces initiatives ont pour objet de mettre l'accent sur la participation des populations locales et des associations locales au choix et à l'élaboration des activités de mise en valeur de la montagne. En outre, les liens noués avec les milieux qui s'intéressent à la recherche et au développement concernant la montagne, les organismes intergouvernementaux et les

organisations scientifiques, permettent d'élargir la base de la collaboration en matière de mise en valeur de la montagne.

Réexamen des dispositions officielles

49. Le Comité du Conseil économique et social chargé des organisations non gouvernementales a réexaminé en 1996 les dispositions qui régissent officiellement la participation des organisations non gouvernementales. Les dispositions révisées, adoptées par le Conseil dans la résolution 1996/31, ont ouvert aux organisations non gouvernementales nationales et régionales le droit de demander le statut consultatif, ce qui est particulièrement important pour le suivi d'Action 21, puisque l'accent y est mis sur les mesures à prendre aux niveaux local, national et régional en vue du développement durable. L'élargissement des possibilités d'accréditation des organisations non gouvernementales entraînera probablement une augmentation tant qualitative que quantitative des apports non gouvernementaux à la Commission du développement durable et autres instances relevant du Conseil économique et social.

2. Espoirs déçus

50. Certaines organisations non gouvernementales regrettent de ne pouvoir participer directement aux activités relevant de la Commission et d'autres instances intergouvernementales au niveau national. Au niveau international, la plupart des organisations non gouvernementales reconnaissent que la Commission elle-même leur est ouverte et qu'elles y ont accès, mais elles recherchent de plus en plus des formes de participation plus concrètes, qui leur permettent d'influer directement sur la prise des décisions relatives au développement durable.

51. Les organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales estiment en outre que le rôle croissant qu'elles jouent dans le domaine de l'environnement et dans d'autres domaines économiques et sociaux ne s'accompagne pas d'une augmentation équivalente de l'appui technique, politique et financier de la part des gouvernements et des organisations internationales. Cette préoccupation est particulièrement vive chez les organisations non gouvernementales nationales et locales de pays en développement. Étant donné que la participation au développement durable doit être la plus large possible et fondée sur la transparence et que les organisations non gouvernementales sont justement susceptibles de répondre à ces conditions, peut-être conviendrait-il de financer des mécanismes de consultation efficaces plutôt que de chercher à financer directement des projets.

52. Les organisations non gouvernementales qui travaillent au niveau international, notamment celles qui participent aux activités relevant de la Commission, cherchent à obtenir l'information dans un plus grand nombre de langues. Or, si l'information n'existe pas en diverses langues, c'est plutôt faute de moyens financiers que de volonté de la publier. L'information en différentes langues est particulièrement importante pour les organisations non gouvernementales nationales et les organisations non gouvernementales travaillant dans des régions où l'anglais n'est pas une langue courante.

/...

53. Le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales revêt aussi une importance primordiale pour la collaboration tant internationale que nationale et pour la collaboration entre les organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes. L'importance de la contribution des organisations non gouvernementales étant de plus en plus reconnue, on attend d'elles des informations et des services spécialisés de grande qualité. Il est particulièrement nécessaire que les apports des organisations non gouvernementales soient de grande qualité, fiables et concrets au cours de la prochaine phase du suivi d'Action 21, pendant laquelle l'accent doit être mis sur la décision, l'exécution et l'évaluation des résultats. Il sera donc essentiel que les organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales participent davantage à la mise au point et à l'essai d'indicateurs du développement durable et en connaissent bien l'utilisation.

E. Chapitre 28 : rôle des collectivités locales

54. Le chapitre 28 d'Action 21 met l'accent sur les objectifs suivants : a) d'ici à 1996, les collectivités locales devraient mettre en place un mécanisme de consultation en vue de parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité; b) d'ici à 1993, la communauté internationale devrait lancer un mécanisme de concertation en vue de développer la coopération technique entre les collectivités locales; c) d'ici à 1994, les représentants des associations de municipalités et d'autres collectivités locales devraient développer leur coopération et leur coordination; et d) les collectivités locales de tous les pays devraient être encouragées à participer à l'exécution et au suivi de programmes visant à assurer la représentation des femmes et des jeunes dans le processus de décision.

Tableau 5

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du chapitre 28

Objectif	Évolution	Observations ^a
Consultations sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité	→	Ce projet est devenu un mouvement : plus de 1 500 collectivités locales ont confirmé l'existence d'un programme Action 21 local et d'autres mettent actuellement en place des cadres analogues
Coopération entre les collectivités locales	→	Les associations internationales de collectivités locales aident leurs membres à établir des liens entre eux et à tirer profit de leurs expériences. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le PNUD sont au nombre des organismes des Nations Unies fournissant un appui. Dans le cadre de la coopération, des villes axent leurs efforts sur des questions particulières, par exemple, les changements climatiques
Coopération entre les associations de collectivités locales	→	Les associations internationales de collectivités locales développent leur coopération
Participation des femmes et des jeunes à l'exécution d'Action 21 à l'échelon de la collectivité	?	Dans certains cas, les femmes et les jeunes ainsi que les autres principaux groupes sont associés à l'élaboration et à l'exécution d'un programme local Action 21; dans certains cas, toutefois, les efforts déployés sont encore insuffisants

Légende : → indique une évolution; ← indique l'absence d'évolution; ... indique que la situation est inchangée; ? indique qu'il est impossible de se prononcer.

^a Se reporter au texte pour de plus amples détails.

1. Principales tendances positives

Mouvement en faveur de l'exécution d'Action 21 à l'échelon local

55. Entre 1992 et 1996, l'exécution d'Action 21 à l'échelon de la collectivité²⁰ est devenue un mouvement mondial. Les résultats préliminaires de la première enquête mondiale sur un programme Action 21 local, effectuée conjointement par le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement et le secrétariat de la Commission ont confirmé l'existence de 1 500 programmes Action 21 locaux et la préparation de plus d'une centaine d'autres. Des villes exécutent de tels programmes dans des pays aussi divers que le Canada, l'Inde, le Pérou et la Suède. D'après l'enquête, le suivi d'Action 21 effectué par les collectivités locales est plus efficace lorsqu'il existe une association nationale de collectivités locales, que celle-ci a lancé une campagne de soutien²¹ et que ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la campagne nationale du gouvernement²². On constate ainsi qu'il faudra mettre l'accent sur des facteurs déterminants au cours de la prochaine phase du suivi d'Action 21.

/...

Coopération et recherche du consensus dans le cadre de l'exécution d'Action 21 à l'échelon local

56. La coopération avec les autres principaux groupes, les organisations internationales et les gouvernements revêt des formes différentes. En Suède, par exemple, les collectivités locales bénéficient des dispositions prises par le Gouvernement pour sensibiliser le public et diffuser des informations²³. Au Royaume-Uni, le programme est exécuté avec l'appui des réseaux d'organisations non gouvernementales nationales et de collectivités locales²⁴. La participation communautaire est un élément primordial de la plupart de ces programmes locaux, comme c'est le cas pour celui de Cajamarca au Pérou²⁵. Le partenariat établi entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et des villes comme Nakuru, au Kenya, et Essaouira, au Maroc, donne des résultats analogues et prouve qu'un programme local permet de parvenir à un consensus à l'échelon et que la participation communautaire revêt une importance stratégique.

Modification des institutions à l'échelon local

57. Le développement durable exige l'adoption d'approches intégrées et le recours à des mécanismes, tâche difficile pour les institutions existantes. Ce concept pose un défi aux administrations locales qui comportent traditionnellement des structures distinctes et souvent rivales. L'exécution d'Action 21 a notamment motivé la création de services de planification multisectorielle, d'un mécanisme de consultation communautaire, de services communs à plusieurs départements pour l'évaluation et le suivi, et l'adoption de mesures liées aux objectifs du programme local Action 21. Ces mécanismes constituent une solide base pour l'exécution à l'échelon local et national de la phase suivante. Selon les renseignements communiqués par Habitat, un certain nombre de villes d'Égypte, de la République-Unie de Tanzanie et du Chili s'approprient à faire bénéficier l'ensemble du pays de l'expérience acquise dans le cadre de l'exécution du programme conjoint Habitat/PNUF d'urbanisation durable.

Promouvoir l'application et mesurer l'impact du programme

58. L'objectif des collectivités locales en ce qui concerne l'exécution d'Action 21 n'est pas d'élaborer des documents bien intentionnés, mais de contribuer réellement à assurer le développement durable. Selon les consultations régionales du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement organisées en 1996, les collectivités ont déjà mis l'accent sur les mesures qui doivent être prises au cours de la prochaine phase de l'exécution d'Action 21. Leurs plans prévoient a) de mettre au point un système permettant de mesurer l'impact de l'exécution du programme à l'échelon local, et b) de poursuivre les efforts en vue d'étendre au monde entier l'exécution du programme à l'échelon local. Les travaux de la prochaine phase du suivi d'Action 21 dépendent d'une question unique mais déterminante : quel est l'impact du programme?

Impact sur d'autres instances et questions connexes

59. Les mesures prises à l'échelon local ont également été incluses dans les activités relatives au suivi d'Action 21 et ont contribué à l'exécution d'autres programmes comme le programme des villes concernant les changements climatiques; ce programme incite les collectivités à prendre des initiatives en vue de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est exécuté par 150 municipalités dont les émissions combinées de gaz à effet de serre représentent 5 à 10 % du pourcentage mondial. Au nombre des divers projets relevant de ce programme, celui concernant la réduction du dioxyde de carbone est exécuté par 14 villes qui se sont engagées à réduire leurs émissions de 10 à 20 % par an au cours des 10 prochaines années.

2. Espoirs déçus

60. L'expérience acquise dans le cadre des programmes locaux montre quels objectifs peuvent être atteints grâce à la détermination des collectivités. Il faudra pouvoir compter non seulement sur l'appui politique et les incitations mais aussi sur l'appui économique et technique des gouvernements, en raison notamment des tendances à la décentralisation qui réduisent les possibilités de partage des ressources entre les collectivités et l'administration centrale, pour maintenir et développer ce processus si concluant.

61. Si les mesures adoptées à l'échelon local constituent le fondement du développement durable, des fonds devront être affectés en priorité aux collectivités locales lors de l'allocation des ressources à l'échelon national. Pour assurer le succès de la prochaine phase du suivi d'Action 21, l'administration centrale devra aussi soutenir les collectivités locales en assurant le développement des ressources humaines, de meilleures conditions d'emploi et une répartition équitable des crédits alloués par les divers ministères.

62. Il importe également de pouvoir compter sur le concours des autres principaux groupes, en particulier sur celui du réseau des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Des partenariats ont été forgés entre le secteur privé et les collectivités locales, mais ils se limitent à un petit nombre de villes et d'entreprises. Le réseau des organisations non gouvernementales fournit, par la diffusion d'informations et les campagnes de sensibilisation, un excellent soutien aux collectivités locales en les aidant à éduquer le public et à le préparer à prendre des décisions difficiles pour assurer un développement durable.

63. Il faudra également aider les associations de collectivités locales à faire connaître les enseignements tirés de l'exécution d'un programme local. Le processus d'Habitat II et la collecte de données qu'il a suscitée ont permis aux collectivités de tirer parti de l'expérience acquise par leurs homologues dans le domaine du développement durable. Pour que la diffusion d'informations puisse se poursuivre, cette base de données et des initiatives analogues telles que le Forum sur le milieu urbain²⁶, devront bénéficier d'un appui.

F. Chapitre 29 : rôle des travailleurs et de leurs syndicats

64. Le chapitre 29 vise deux principaux objectifs généraux axés sur la pleine participation des travailleurs à l'exécution d'Action 21. Les objectifs à atteindre consistent notamment à promouvoir la ratification des conventions pertinentes de l'OIT, à mettre en place des mécanismes bipartites ou tripartites pour traiter des questions de sécurité, de santé et de développement durable; à accroître le nombre de conventions collectives sur l'environnement; à réduire l'incidence des accidents du travail et des blessures et à développer l'instruction, la formation et le recyclage des travailleurs à l'horizon de l'an 2000.

Tableau 6

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du chapitre 29

Objectif	Évolution	Observations ^a
Pleine participation des travailleurs à l'exécution d'Action 21	...	Les travailleurs et leurs syndicats ont mené une action sur le lieu de travail; on n'a pu toutefois déterminer s'il en est tenu pleinement compte dans le processus de décision aux échelons national ou des entreprises
Mettre en place des mécanismes bipartites ou tripartites	...	Cette mise en place est faite dans certains cas; il faudrait toutefois disposer de davantage de données pour pouvoir les évaluer
Accroître le nombre de conventions collectives sur l'environnement	?	Il existe dans certains cas des clauses relatives à l'environnement dans des conventions collectives; il est toutefois difficile de déterminer si le développement durable est un élément très important de ces conventions
Réduire l'incidence des accidents du travail et des blessures	?	Lorsque la réglementation et des programmes facultatifs de prévention des accidents existent, le nombre d'accidents et de blessés tend à diminuer; on ne dispose pas toutefois de données globales
Développer l'instruction et le recyclage des travailleurs	→	Les travailleurs ainsi que de nombreux entreprises et organismes internationaux organisent une formation en matière de développement durable sur le lieu de travail

Légende : → indique une évolution; ← indique l'absence d'évolution; ... indique une situation inchangée; ? indique qu'il est impossible de se prononcer.

^a Se reporter au texte pour de plus amples détails.

1. Principales tendances positives

Participation des travailleurs et de leurs syndicats aux travaux de la Commission à l'occasion de manifestations particulières

65. À l'occasion de la Journée du lieu de travail organisée lors de la quatrième session de la Commission, un certain nombre d'exemples des dispositions prises par les syndicats pour donner effet au programme Action 21 ont été examinés. Cette journée a été organisée par le comité directeur de plusieurs groupes d'organisations et de syndicats ainsi que par deux

/...

organisation ou organisme des Nations Unies, l'OIT et le PNUE, et le secrétariat de la Commission. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) représentait les syndicats; elle a organisé les éléments des monographies relatifs aux questions de travail ainsi que le groupe chargé de mettre au point la Journée du lieu de travail. À cette occasion, les syndicats de divers pays : Allemagne, Australie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Philippines, Suède et Zimbabwe, ont préparé des monographies sur diverses questions (conventions collectives, protection de l'environnement, emplois dits "verts").

Programmes d'initiation au concept du développement durable

66. Dans un certain nombre de cas, des programmes d'initiation à ce concept ont été organisés à l'intention des travailleurs et des collectivités. La Confédération internationale des syndicats libres, qui est le syndicat le plus important, a préparé en plusieurs langues²⁷ des pochettes d'information sur la question²⁸.

Participation des travailleurs à l'exécution d'Action 21

67. Les syndicats ont fait face au défi que pose le développement durable sur le lieu de travail et au sein de la collectivité; on considère généralement que les efforts déployés en vue de parvenir à un développement durable peuvent déboucher sur le chômage au fur et à mesure de l'abandon de procédés de fabrication polluants. De nombreux syndicats considèrent que le développement durable peut permettre de créer des emplois tout en protégeant les structures sociales et l'environnement²⁹; dans certains cas, les travailleurs estiment que le développement durable constitue un secteur industriel qui se développe rapidement et dans lequel ils devraient jouer un rôle actif et d'importance stratégique³⁰.

Établissement de partenariats avec le patronat

68. Pour les travailleurs, les mesures susceptibles d'assurer un développement durable devraient avoir un impact sur les décisions stratégiques des milieux d'affaires. L'une des stratégies préconisées est d'inclure les questions de développement durable dans les accords conclus avec le patronat. Le projet de partenariat social entre le syndicat allemand des travailleurs de l'industrie chimique et l'industrie chimique allemande a permis de conclure des accords qui ont abouti à la création de conseils qui associent les travailleurs à la gestion du programme social de la société. La consultation sur des questions telles que l'évolution de la technologie au sein des sociétés est obligatoire et le patronat s'entretient régulièrement avec ces conseils.

2. Espoirs déçus

69. Selon les travailleurs et les syndicats, la création d'emplois, l'élimination de la pauvreté, la modification des schémas de consommation et de production, avec la pleine participation des travailleurs, l'initiation des travailleurs sur le lieu de travail au concept du développement durable et l'établissement de partenariats sur le lieu de travail sont des objectifs fondamentaux pour assurer la durabilité du développement.

70. Dans un rapport présenté au nom de millions de ses membres, le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement s'est préoccupé de ces questions, notamment du fait que la Commission ne leur prête pas l'attention voulue. Le Conseil souligne dans son rapport que le processus préconisé par la Commission du développement durable est important et doit se poursuivre, et recommande que les gouvernements maintiennent leur appui aux travaux de la Commission. Toutefois, il recommande également que dans ses futurs travaux, la Commission traite plus efficacement des questions fondamentales qui préoccupent les travailleurs.

71. D'après les renseignements communiqués par le Conseil, la participation du public, que la Commission encourage, n'est pas encore devenue une réalité pour de nombreux travailleurs et syndicats du monde entier. Le rapport cite des statistiques en ce qui concerne le nombre de travailleurs ayant fait l'objet de menaces de mort parce qu'ils cherchent à promouvoir le développement durable sur le lieu de travail³¹. Pour que la participation des travailleurs prévue dans Action 21 puisse devenir une réalité, des mesures concrètes doivent être prises pour défendre le droit du salarié à la liberté d'association ainsi que le droit de s'organiser et de jouer un rôle dans l'action en faveur du développement durable.

72. Permettre aux travailleurs de jouer pleinement leur rôle sur le lieu de travail est également un moyen de renforcer l'efficacité des efforts déployés aux fins du développement durable dans le secteur privé. Pour les travailleurs et les syndicats, la création d'emplois est le moyen permettant de lutter le plus efficacement contre la pauvreté et les formes de développement non durable. Promouvoir les emplois dits "verts", supprimer les taxes qui ont un effet dissuasif sur l'emploi et tenir compte en particulier des besoins des femmes, des jeunes et des groupes désavantagés doit faire partie intégrante des futures stratégies nationales relatives au suivi d'Action 21.

G. Chapitre 30 : rôle du commerce et de l'industrie

73. Les trois objectifs définis au chapitre 30 visaient le rôle du commerce et de l'industrie pour a) rendre la production moins polluante, et b) encourager l'initiative des entrepreneurs. Sur le premier point, il était demandé aux gouvernements et aux entreprises commerciales et industrielles, y compris aux sociétés transnationales, de chercher à augmenter le rendement d'utilisation des ressources, notamment en accroissant le réemploi et le recyclage des résidus, et à réduire la quantité de déchets rejetés pour une production donnée. Sur le deuxième, il était proposé d'encourager l'application du concept de gestion rationnelle des entreprises en ce qui concerne l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles par les entrepreneurs, et d'accroître le nombre des entrepreneurs dont les entreprises appuient et mettent en oeuvre des politiques de développement durable.

Tableau 7

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du chapitre 30

Objectif	Évolution	Observations ^a
Augmenter le rendement d'utilisation des ressources	→	Partout où un système de gestion écologique a été mis en place, on a vu augmenter le rendement d'utilisation des ressources; globalement, les progrès à l'échelle mondiale sont toutefois en deçà des objectifs fixés et des attentes
Encourager la gestion rationnelle des entreprises	→	Plusieurs organisations commerciales et des écoles de commerce ont pris des mesures propres à encourager l'application du concept de gestion écologiquement rationnelle des entreprises
Accroître le nombre d'entreprises qui appuient et mettent en oeuvre des politiques de développement durable	→	Le nombre d'entreprises ayant adopté la Charte des entreprises pour un développement durable a augmenté, et on voit s'étendre la pratique de la gestion écologique à l'échelon des entreprises; toutefois, elles ne représentent encore qu'un petit pourcentage des entreprises du monde

Légende : → progrès; ← recul; sans changement; ? incertain.

^a Se reporter au texte pour les détails.

1. Principales tendances prometteuses

Augmenter le rendement d'utilisation des ressources

74. Les études de cas réalisées pour le programme de la Journée du lieu de travail, organisée à l'occasion de la quatrième session de la Commission, proposaient plusieurs exemples de gains de rendement obtenus par différentes sociétés. Dans la plupart des cas, elles étaient parvenues à réduire de moitié l'utilisation des ressources, et à réaliser des économies appréciables³².

Gestion écologiquement rationnelle des entreprises

75. Le changement le plus marquant de ces 10 dernières années est l'évolution des raisons qui poussent les entreprises à rechercher la viabilité dans leurs activités. On a vu dans les années 90 la viabilité devenir un critère des méthodes de développement d'entreprises qui constataient qu'elle entraînait dans la logique en affaires, car il est rationnel dans une entreprise d'assurer une responsabilité pour l'avenir, ce qui pousse les sociétés non seulement à s'adapter aux règlements écologiques en luttant contre la pollution, mais aussi à chercher un rendement accru des ressources, à définir des procédés de fabrication nouveaux et à nouer des relations d'association avec l'ensemble des collectivités qui les entourent.

76. L'action engagée par certaines très grosses sociétés, 3M par exemple, est honorée par des gouvernements et des institutions indépendantes. 3M a été l'un des lauréats de 1996 du Prix du développement durable attribué par le Président des États-Unis [United States Presidential Award for Sustainable Development],

/...

et s'est vu attribuer la troisième place dans une étude du comportement écologique des 50 plus grosses sociétés mondiales, réalisée par l'Institut de Hambourg (Allemagne)³³. Pour l'avenir, 3M veut devenir une société de développement durable, dont les produits et les procédés sont source d'avantages économiques et sociaux et n'ont qu'un impact minime sur l'environnement.

Entreprises souscrivant au concept de développement durable

77. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a été constitué dans la foulée de la CNUED pour sensibiliser et faire agir les grandes entreprises en faveur du développement durable. Les membres, au nombre de 50 noms à l'origine, en 1992, étaient 137 en 1996. Ont également été constituées des douzaines de filiales régionales et nationales, dont l'apport aux efforts locaux et nationaux de développement durable est substantiel, sous la forme de projets de terrain et de débats nationaux ou locaux sur les problèmes du développement durable³⁴. Des entreprises du monde entier continuent à adopter la Charte des entreprises pour un développement durable, mise au point par la Chambre de commerce internationale (CCI) et lancée pendant la préparation de la CNUED. Selon des renseignements fournis par la CCI, il y a à l'heure actuelle 2 150 entreprises qui soutiennent la Charte et en incorporent les principes à leurs pratiques commerciales. Un jeu de documentation didactique sur la gestion écologique, mis au point par la CCI, le PNUE et la Fédération internationale des ingénieurs-conseils, est à la disposition des entreprises qui souhaitent mettre en oeuvre les principes de la Charte.

Croissance des industries "vertes"

78. La production de biens et services écologiques est au nombre des branches d'activité dont la croissance est la plus rapide, devant atteindre en l'an 2000 une valeur de 300 milliards de dollars des États-Unis³⁵. La croissance de cette branche d'activité est attestée dans le monde entier. On a par exemple dans la région d'Asie et du Pacifique, comme il est indiqué dans State of the Environment in Asia and the Pacific³⁶ de 1995, un marché écologique régional d'une valeur de 80 milliards de dollars, qui devrait atteindre 120 milliards de dollars en l'an 2000. Ce sont des sociétés japonaises qui en détiennent le quart, il est vrai, mais il devrait connaître aussi l'expansion dans les autres pays de la région. Les investissements écologiques en République de Corée, par exemple, devraient passer de 1,25 milliard de dollars en 1992 à 4,75 milliards de dollars en l'an 2000.

Réaction des milieux d'affaires à la dimension sociale et éthique du rôle joué par le secteur privé

79. Les sociétés sont également de plus en plus nombreuses à prendre l'engagement de pratiquer leurs activités de manière éthique et responsable. Le Répertoire des sociétés éthiques, que l'on trouve sur Internet, compte actuellement plus de 100 sociétés du monde entier, dont des grandes multinationales. Le comportement responsable des entreprises est l'un des domaines prioritaires du Réseau des opérations durables, qui groupe des sociétés à la pointe du progrès en matière de responsabilité sociale, éthique et écologique. Nombre de sociétés ont par ailleurs réagi favorablement à des

campagnes d'organisations non gouvernementales sur différents thèmes, allant des droits des travailleurs à l'hygiène et à la sécurité du lieu de travail³⁷.

2. Espoirs déçus

80. Il existe certes de très nombreux exemples de saines pratiques dans le commerce et l'industrie, mais le nombre des sociétés qui se transforment peu à peu en entreprises de développement durable est modeste par rapport à leur nombre dans le monde, tendance décevante étant donné l'influence dominante que le commerce et l'industrie exercent sur l'orientation des investissements et les flux financiers, ainsi que sur le choix des types de produits et des procédés de fabrication. Il faudrait que le commerce et l'industrie assument pour le développement durable un rôle croissant, qui finisse par être à la mesure de leur importance à l'échelle mondiale. Il y a déjà des réseaux d'organisations qui soutiennent l'action de développement durable parmi les petites et les moyennes entreprises (par exemple le Réseau international pour la gestion de l'environnement), mais il faut que les efforts en ce sens prennent à l'avenir un caractère prioritaire.

81. On peut se demander si la réaction favorable du commerce et de l'industrie dans ce domaine est une conséquence de la pression de l'opinion, ou l'annonce d'une approche intégrée du secteur public face au développement durable. Il apparaît que les sociétés sont assez peu nombreuses à avoir incorporé les impératifs de la viabilité à leur stratégie globale d'entreprise en s'engageant à l'appliquer quand elles n'y sont pas contraintes par une réglementation stricte. Le comportement des firmes dans les zones de libre-échange, où la réglementation écologique est plus floue, donne à penser que les sociétés sont encore loin d'avoir complètement intégré les considérations de viabilité à leur philosophie.

82. Certaines de ces questions ont été évoquées par un comité des organisations non gouvernementales (ONG) consacré aux sociétés transnationales, qui réunit 27 ONG comptant de nombreux membres dans le monde entier. On voit de plus en plus selon ce comité la défense de l'environnement dépendre de pratiques volontairement adoptées par les sociétés, alors qu'à l'inverse le rôle que jouent les pouvoirs publics pour surveiller et contrôler la manière dont les sociétés exercent leurs responsabilités est en régression. Le comité reconnaît que le commerce et l'industrie sont devenus plus soucieux de rentabilité écologique et de l'environnement en général, mais fait observer qu'il y a beaucoup de sociétés pour lesquelles la pression de l'opinion et la réglementation sont encore loin d'être superflues, et dont le comportement devrait être modifié à grand renfort d'incitations des pouvoirs publics. Le comité demande que l'on évalue le comportement des sociétés pour voir si elles pratiquent "l'écologie sans preuves", ou si au contraire elles peuvent démontrer de façon convaincante avoir changé de stratégie à cet égard.

83. La CCI estime que l'on pourrait avancer plus vite lors de la prochaine étape de mise en oeuvre d'Action 21 si on concentre l'action sur les domaines où l'intervention est urgente, plutôt que sur ceux où les espoirs ont été déçus. Selon la Chambre, les priorités du secteur privé, pour cette prochaine étape, sont notamment d'accroître le recours aux arrangements multilatéraux pour résoudre les problèmes écologiques transfrontières, plutôt que de se satisfaire

/...

des méthodes unilatérales; de pratiquer systématiquement les incitations, par la réalisation conjointe par exemple; de faire participer plus étroitement le commerce et l'industrie aux accords et aux organisations multilatéraux, grâce à des mécanismes consultatifs novateurs; de faire une place plus centrale, à l'appoint de la réglementation écologique, aux normes internationales et aux codes volontaires applicables aux techniques et à la gestion.

84. Pour tirer le meilleur parti des initiatives déjà mises en place par le secteur privé, il faut, à l'étape suivante de mise en oeuvre d'Action 21, en soutenir la participation active par des campagnes de sensibilisation, des structures réglementaires et des mesures de répression, ainsi que par un système d'incitation récompensant les initiatives heureuses du secteur privé. Il semble donc nécessaire pour cette étape suivante que la Commission se préoccupe de plus près du rôle joué pour le développement durable par le secteur privé.

H. Chapitre 31 : rôle des communautés scientifiques et techniques

85. Trois objectifs sont énoncés au chapitre 31 : il s'agit d'étendre et d'ouvrir le processus décisionnel et d'élargir l'éventail des problèmes relatifs au développement et à l'environnement se prêtant à une coopération entre la communauté scientifique et technique et les décideurs; de favoriser l'échange de connaissances et d'opinions entre la communauté scientifique et technique et le grand public; de promouvoir l'acceptation, au niveau international, des codes de pratiques et des lignes directrices relatifs à la science et à la technique, dans le dessein d'harmoniser des besoins en matière d'environnement et de développement.

Tableau 8

Progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du chapitre 31

Objectif	Évolution	Observations ^a
Coopération avec les décideurs	→	La communauté scientifique, les instituts de recherche et les centres techniques ont toujours collaboré étroitement avec les centres nationaux de décision; toutefois, il semble nécessaire d'intensifier les efforts pour diffuser plus largement dans les pays les connaissances disponibles
Échange d'informations avec le grand public	?	Le monde de la science et de la technique n'est guère accessible au grand public; il est nécessaire d'intéresser celui-ci aux connaissances scientifiques
Codes de pratiques	...	Il n'est pas certain que de tels codes de pratiques soient formulés et largement appliqués

Légende : → progrès; ← recul; ... sans changement; ? incertain.

^a On trouvera plus de précisions dans le texte.

1. Principales tendances positives

Coopération entre les scientifiques et les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux

86. Les centres d'études scientifiques et les organisations scientifiques continuent de s'intéresser vivement aux questions de développement durable. Des centres de recherche, des établissements d'enseignement et des communautés d'enseignants ont participé au processus d'examen annuel de diverses questions, depuis les océans jusqu'aux transports, menés par la Commission. Les gros réseaux de communautés scientifiques, par exemple l'Alliance mondiale pour la nature et les ressources naturelles et le Conseil international des unions scientifiques incorporent la plupart des thèmes sectoriels d'Action 21 à leurs travaux et à leurs projets. La plupart des conseils nationaux du développement durable comptent parmi leurs membres un ou plusieurs organismes scientifiques nationaux, ce qui permet d'étayer, au niveau national, l'élaboration des politiques sur des connaissances scientifiques. De nombreux programmes interinstitutions continuent à améliorer les bases scientifiques des processus décisionnels relatifs au développement durable (pour plus de précisions sur le rôle de la communauté scientifique et technique, voir E/CN.17/1997/2, Add.25).

Programmes spéciaux d'échange d'informations d'autres groupes

87. Le programme mondial d'étude et d'observation en faveur de l'environnement (GLOBE), lancé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, est un programme novateur qui associe élèves et scientifiques pour l'étude du développement durable. Y participent actuellement 43 pays et 3 000 écoles. Outre les scientifiques et les élèves, les enseignants et les parents d'élèves prennent part aux activités. Ce programme rattache les travaux des centres d'études scientifiques et les observations faites par satellite de l'état de l'environnement terrestre aux observations faites par les jeunes au sol, ce qui permet à ceux-ci de mieux comprendre l'information scientifique et d'étendre leurs connaissances, en ayant une idée plus claire des problèmes de l'environnement durable grâce à une expérience directe.

Impact des techniques modernes

88. À mesure que les techniques électroniques de communication se perfectionnent et sont plus largement disponibles, le grand public a largement accès à l'information scientifique. Si l'on peut craindre que l'Internet ne crée une nouvelle distinction sociale entre ceux qui y ont accès et les autres, les communications électroniques peuvent contribuer à un échange rapide de connaissances qui soit ouvert et relativement démocratique, ce qui est utile non seulement pour relier les scientifiques et les centres d'études scientifiques entre eux mais aussi pour mettre instantanément l'information à la demande du grand public, ce qui réduit les distances sur le plan intellectuel.

2. Espoirs déçus

89. Un écart considérable persiste entre le grand public et les connaissances accumulées dans les établissements scientifiques. L'isolement des scientifiques est dû en partie à l'extrême spécialisation de leurs travaux, que le grand

/...

public et les décideurs ne conçoivent pas aisément. Il est nécessaire de poursuivre des efforts pour présenter l'information scientifique d'une manière qui soit utile aux décideurs aussi bien qu'au grand public.

90. De nombreux pays manquent également de capacités scientifiques. Il semble que moins de jeunes s'inscrivent dans les programmes d'étude des sciences et que les scientifiques formés continuent à s'expatrier des pays en développement vers les pays développés. Il est nécessaire de soutenir les capacités scientifiques nationales en offrant aux professionnels qualifiés les incitations pour qu'ils restent dans les pays en développement et en proposant des programmes qui stimulent l'intérêt des jeunes dans les domaines scientifiques.

I. Chapitre 32 : rôle des agriculteurs

91. Six objectifs sont énoncés au chapitre 32 : promouvoir la mise en place d'un processus décisionnel décentralisé; renforcer la situation juridique des femmes et des groupes vulnérables en matière d'accès à la terre; promouvoir et encourager des pratiques et techniques agricoles écologiquement viables; introduire des politiques qui encouragent l'amélioration des techniques agricoles et des mécanismes de fixation des prix; élaborer un cadre d'action qui encourage des agriculteurs à adopter des techniques agricoles efficaces et écologiquement viables; et accroître la participation d'organisations d'agriculteurs à la conception et à l'exécution de politiques de développement durable (pour plus d'information sur le rôle des agriculteurs, voir E/CN.17/1997/2, Add.13).

Tableau 9

Progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du chapitre 32

Objectif	Évolution	Observations ^a
Décentralisation du processus décisionnel	?	La décentralisation dans le secteur agricole se produit mais elle n'est pas nécessairement le fruit d'une politique intéressant l'agriculture ou les agriculteurs
Droit foncier	...	Les femmes et les groupes vulnérables continuent d'être privés de ces droits
Promotion des pratiques agricoles écologiquement viables	→	Les organisations intergouvernementales et les réseaux d'organisations de fermiers ont des activités en ce sens; il faut poursuivre les efforts pour en mesurer l'impact
Amélioration des pratiques agricoles et des mécanismes de fixation des prix	...	Si les organisations intergouvernementales ont des projets visant à développer l'utilisation de meilleures techniques en agriculture, il n'y a pas eu suffisamment de changements des politiques économiques pour mettre en place un mécanisme plus favorable de fixation des prix
Encouragement aux fermiers	←	Diverses subventions en agriculture continuent à pallier la nécessité d'encourager l'utilisation de techniques agricoles écologiquement viables
Pleine participation des organisations d'agriculteurs	...	Les organisations d'agriculteurs demeurent exclus du processus décisionnel, surtout dans les communautés rurales du monde en développement

Légende : → progrès; ← recul; ... sans changement; ? incertain.

^a On trouvera plus de précisions dans le texte.

/...

1. Principales tendances positives

Principales réunions

92. Le Sommet mondial de l'agriculture, qui a eu lieu à Rome en novembre 1996 a offert une possibilité d'examiner, à l'échelle mondiale, le secteur agricole dans le contexte de la sécurité alimentaire à long terme, compte tenu des contraintes subies par l'environnement. Au total 1 200 organisations non gouvernementales, représentant notamment les intérêts des agriculteurs, ont participé au forum organisé à l'occasion du Sommet et elles ont travaillé à une déclaration contenant de nouvelles idées sur les moyens d'assurer la sécurité alimentaire³⁸.

Promotion de pratiques agricoles écologiquement viables

93. Plusieurs grosses organisations d'agriculteurs ou autres organisations s'occupant de questions connexes, notamment le Fonds international pour le développement agricole, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et le World Sustainable Agriculture Association ont participé activement à la première phase des travaux de la Commission. Leurs contributions ont particulièrement porté sur l'examen du groupe d'éléments relatifs à la terre d'Action 21 (chap. 10 à 15) en 1995. Les collections de monographies présentées montrent comment les agriculteurs et leurs organisations prennent des mesures, indépendamment ou en conjonction avec les gouvernements ou les organismes des Nations Unies, pour promouvoir dans le monde des pratiques agricoles écologiquement viables.

94. Quelques exemples puisés dans les monographies présentées en 1995 par la World Sustainable Agriculture Association et le Groupe de travail sur l'agriculture montrent combien les agriculteurs sont attachés au développement durable. Par exemple, des travaux de Seed of Survival/Ethiopia et de l'Organisation des associations rurales pour le progrès au Zimbabwe sont axés notamment sur la préservation des variétés locales de semences et sur l'éducation des agriculteurs. Survival/Ethiopia s'attache à réduire le taux d'érosion génétique des plantes en Afrique en promouvant et encourageant parmi les agriculteurs des pratiques de préservation, renforcement et exploitation de la diversité génétique des principales cultures vivrières en Éthiopie. Ce programme a contribué à produire plus de semences traditionnelles, travaillant par le biais de partenariats d'agriculteurs et d'agricultrices.

95. L'Organisation des associations rurales pour le progrès travaille avec les communautés rurales et les met en mesure de définir leurs besoins en matière de développement et d'élaborer et exécuter les plans. Elle constitue notamment des banques de semences pour conserver le matériel génétique au sein de chaque communauté, elle mène des activités participatives de formation et de recherche en agriculture et elle aide les ménages à se constituer des stocks pour prévenir les pénuries alimentaires. La Community Alliance With Family Farmers Foundation in California encourage la production agricole sans additifs chimiques par le biais de sa Lighthouse Farm Campaign. Elle vise à aider les agriculteurs à être moins tributaires des produits chimiques, fait des démonstrations de pratiques agricoles à l'intention des agriculteurs locaux et encourage la population locale à faire modifier les institutions en faveur d'une production agricole

/...

sans additifs chimiques, et ce en Californie, où l'utilisation de produits chimiques en agriculture est la plus élevée dans le monde.

96. De petits groupes ruraux ont également été en contact direct avec le secrétariat de la Commission en présentant des rapports régulièrement. Par exemple, le Sindh Rural Women's Uplift Group au Pakistan a décrit ses efforts pour produire des fruits sans engrais et pesticides artificiels. Le Groupe utilise des engrais naturels, notamment des composts de déchets agricoles. Les membres du Groupe font eux-mêmes de la recherche pour améliorer les systèmes d'irrigation pour réguler l'humidité des sols, analyser les sols et développer de nouvelles cultures de fruits. Les rendements sont 13 à 14 fois supérieurs à ceux des autres producteurs du pays et comparables à ceux des gros fruiticulteurs des pays industrialisés.

2. Espoirs déçus

97. Les droits fonciers font partie intégrante du processus de réforme agraire, qui est au centre des débats et des programmes nationaux et internationaux dans le monde entier depuis une trentaine d'années. Selon les documents de la FAO préparés pour le Sommet mondial de l'alimentation, le processus de réforme agraire n'est pas axé sur les populations cibles, subventionne des services et des produits qui ne lui sont pas directement profitables et ne bénéficie pas d'un soutien politique suffisant. Il faudrait qu'à l'avenir il soit ciblé sur les groupes sans terres et qu'il devienne un moyen de développer le potentiel des producteurs agricoles.

98. Il faudrait s'attacher en particulier à éliminer les obstacles qui empêchent les agriculteurs d'investir dans leurs terres et à aider ceux-ci à s'adapter de manière efficace à l'évolution des conditions, des possibilités et des contraintes subies par l'environnement. Il importe aussi de ne pas perdre de vue que les programmes de libéralisation politique et économique limitent le rôle de l'État, ce qui se traduit, dans le secteur agricole, par une réduction des services fournis. En raison de cette tendance, les gouvernements et les organismes internationaux devront s'efforcer davantage d'établir des alliances solides avec les agriculteurs et les autres groupes en vue de parvenir à un consensus sur des politiques et des programmes agricoles viables.

99. Les communications entre communautés agricoles demeurent insuffisantes. Les petits agriculteurs et leurs organisations sont relativement moins bien reliés aux systèmes électroniques de communication et paraissent être de plus en plus isolés. Si les organisations locales et les organisations non gouvernementales sont des éléments importants de transmission de l'information dans de nombreuses communautés rurales, elles ne sont pas suffisamment nombreuses ou puissantes pour aider les agriculteurs à ne pas se laisser distancer par l'évolution rapide de l'information. Dans le monde entier, les investissements dans la recherche agricole et dans l'éducation des agriculteurs à faible revenu diminuent. Or, les découvertes dans le domaine de la biotechnologie ayant une grande importance pour les agriculteurs, il est de plus en plus nécessaire de développer des programmes d'éducation qui leur sont destinés.

III. CONCLUSIONS

100. La notion de grands groupes, conjuguée à l'importance qu'attache Action 21 au partenariat, offre au développement durable une assise fondamentalement différente de celle que présentaient les plans d'action mondiaux adoptés antérieurement. Des actions fondées sur le partenariat avec la participation des grands groupes ouvrent un espace politique plus vaste à une large liste d'acteurs de la vie sociale et économique, ce qui place les problèmes de développement durable non seulement entre les mains des gouvernements et des organismes des Nations Unies, mais aussi, et sur un pied d'égalité, des collectivités locales, des particuliers, des organismes professionnels, des entreprises de toutes dimensions et des différentes organisations de la société civile à tous les niveaux. Ainsi donc, la participation des grands groupes et le partenariat constituent l'un des éléments les plus prometteurs d'Action 21.

101. L'examen quinquennal indique que les grands groupes participent activement à l'exécution et au suivi d'Action 21. Des activités sont menées à tous les niveaux, aussi bien sur le plan local qu'international. Leur degré de réussite n'est pas toujours très clair, étant donné que certaines d'entre elles sont confiées à des mécanismes ou institutions nouvellement créés, que nombre d'entre elles ne disposent que de ressources financières et techniques insuffisantes, et que la plupart ne sont pas encore bien reliées aux mécanismes internationaux de communication et d'échange régulier d'informations sur les expériences menées.

102. La participation des grands groupes en qualité de membres, d'experts et de conseillers aux mécanismes nationaux de coordination est un élément positif, susceptible de générer des bénéfices à long terme aux niveaux national et international. Mais ces mécanismes ne sont pas encore en place dans tous les pays, et, lorsqu'ils le sont, ne recueillent pas toujours la participation de l'ensemble des secteurs relevant des grands groupes ni ne bénéficient de leur pleine contribution en tant qu'organisations indépendantes. Par ailleurs, au niveau national, on ne dispose que de rares informations, en particulier de la part des gouvernements, sur le partenariat avec les grands groupes ou l'appui qu'ils fournissent.

103. Les organisations internationales appartenant au système des Nations Unies ou à l'extérieur de celui-ci semblent manifester un intérêt croissant à l'égard du partenariat avec les organisations non gouvernementales et autres grands groupes dont les activités se rattachent aux mandats de ces organisations. La tendance à l'élaboration de directives, de cadres et de structures institutionnelles qui donnent la priorité à une participation accrue et effective des grands groupes à la conception, à l'exécution et au suivi des projets des organismes internationaux, laisse bien augurer du succès à long terme. Mais, à ce jour, la mise en oeuvre par les bureaux de pays ou les bureaux régionaux des initiatives prises par le siège des organismes des Nations Unies se révèle inégale.

104. Il faut veiller à ce que les politiques adoptées aux sièges concernant la participation des grands groupes soient régulièrement diffusées et mises à exécution sur le terrain, puisque la nouvelle phase du suivi d'Action 21 porte sur l'action, l'exécution et l'évaluation de l'impact des activités menées. Dans un tel cadre, orienté vers l'action, les grands groupes doivent voir une

/...

image plus précise des types de partenariat avec les organisations internationales qui s'offrent à eux, ainsi que de leurs mécanismes d'établissement. Il est vraisemblable qu'au cours de l'étape suivante, on assiste à une forte demande de directives claires concernant la participation des grands groupes aux activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'autres organismes multilatéraux.

105. Le manque de ressources financières et autres continue de limiter le rôle et la contribution de certains grands groupes et leur viabilité à long terme en tant que partenaires efficaces du développement durable. Si les tendances actuelles se confirment, une diminution des programmes d'assistance financière et technique, bilatéraux et multilatéraux, pourrait constituer un grave obstacle à l'exécution de la prochaine phase du suivi d'Action 21. Comme celle-ci devrait normalement être davantage orientée sur l'action, il sera indispensable de disposer de systèmes d'appui financier et technique, ainsi que des connaissances qui permettent de recueillir les contributions et le savoir-faire des organisations non gouvernementales, des groupes de jeunes, des populations autochtones, des femmes et autres grands groupes à tous les niveaux. La création de fonds spéciaux aux niveaux national, régional ou international, qui accepteraient des contributions du secteur privé, pourrait constituer des mécanismes utiles, si ces fonds étaient gérés par des tierces parties ou par des comités constitués par les acteurs sociaux.

106. Le fait pour la Commission de travailler avec les grands groupes est considéré comme un élément positif tant par ces derniers que par nombre de gouvernements et d'organisations internationales. Les approches novatrices qui ont été adoptées en vue d'intensifier le dialogue et les échanges entre les grands groupes et les États Membres concernant les travaux de la Commission ont permis de renforcer les liens entre ces différents acteurs grâce à l'échange d'informations, au lancement d'entreprises conjointes et à la recherche de consensus sur l'action à entreprendre, ce qui était le résultat souhaité. Et ce succès a suscité une montée des espérances pour la phase suivante, qui devrait comprendre un plus grand nombre de journées spéciales mettant en relief les contributions de secteurs particuliers des grands groupes, et porter aussi sur l'établissement de mécanismes officiels par l'intermédiaire desquels les grands groupes pourront contribuer régulièrement aux décisions de la Commission. On nourrit des espoirs analogues concernant la qualité et la quantité des informations et des contributions émanant des grands groupes eux-mêmes : dans la prochaine phase, leurs apports devront être plus précis, mieux ciblés et plus fiables, et leurs structures organisationnelles répondre à un souci croissant de transparence et à la nécessité de rendre des comptes.

107. Les problèmes liés au manque de définition précise de la notion de grands groupes, mentionnés au début du présent rapport, continueront de soulever des problèmes d'ordre pratique dans le domaine de la participation des grands groupes aux opérations à tous les niveaux. Comme la notion de grands groupes est l'une des contributions les plus novatrices qui ait émergé de la Conférence, il faudrait inscrire à l'ordre du jour de la prochaine phase du suivi d'Action 21 la question de l'approfondissement de ce concept afin d'en faciliter la mise en pratique à tous les niveaux. En discuter dans des cadres informels, tels que les ateliers ou séminaires intersessions, pourrait contribuer à une meilleure compréhension de cette notion et des moyens permettant de la mettre en

/...

pratique dans le cadre des institutions locales, nationales, régionales et internationales oeuvrant au développement durable.

108. Les domaines d'action des organisations et acteurs relevant des grands groupes doivent également être mieux intégrés dans les programmes, projets et autres efforts locaux, nationaux, régionaux et internationaux. De l'avis d'un grand nombre d'organisations des grands groupes, tant que les activités en faveur du développement durable ne permettront pas d'améliorer de manière significative la qualité de la vie, les objectifs d'Action 21 ne seront pas atteints.

IV. RECOMMANDATIONS

Poursuite des efforts visant à renforcer la participation des grands groupes aux processus de prise de décisions en faveur du développement durable au niveau national

109. Action 21 donne la plus haute priorité aux activités menées au niveau national, dans lesquelles les grands groupes doivent être des partenaires à part entière. Si l'on considère la participation des grands groupes aux mécanismes nationaux de coordination du développement durable comme une réussite, il faut néanmoins reconnaître que les secteurs des grands groupes ne sont pas tous pleinement représentés dans l'ensemble de ces mécanismes. Par ailleurs, le simple fait de participer au mécanisme national de coordination ne répond que partiellement à la conception de la participation préconisée dans Action 21. Il faut poursuivre les efforts au plan national pour permettre à la fois une large participation des grands groupes à ce niveau ainsi qu'à toutes les étapes du processus national de prise de décisions en faveur du développement durable.

Participation officielle aux travaux de la Commission

110. Bon nombre de grands groupes estiment que la Commission travaille dans un climat d'ouverture et de transparence et proposent avec de plus en plus d'insistance qu'à l'avenir la Commission dispose de mécanismes, officiels de préférence, leur permettant de participer directement au processus de prise de décisions. Il serait peut-être utile de réexaminer l'applicabilité des propositions faites à ce sujet par les organisations non gouvernementales et autres grands groupes. Dans le cadre des discussions concernant la prochaine phase du suivi d'Action 21, la Commission souhaitera peut-être inscrire un tel examen à son ordre du jour afin de pouvoir élaborer des options pratiques permettant une meilleure interaction entre les grands groupes et la Commission.

Journées spéciales lors des sessions de la Commission

111. L'expérience menée en matière de journées spéciales axées sur le rôle d'un grand groupe particulier s'est révélée positive, avec des effets multiplicateurs à long terme. On pourrait utilement intégrer dans les futures sessions de la Commission des manifestations analogues et élaborer un calendrier dans le cadre de son programme de travail (par exemple une journée de la femme et une journée des populations autochtones en 1998; une journée des agriculteurs et une journée des communautés scientifique et technique en 1999; et une journée des organisations non gouvernementales en l'an 2000). Établir à l'avance un

/...

calendrier provisoire de ces manifestations permettrait aux grands groupes intéressés de s'y préparer efficacement.

Participation accrue des organisations du réseau des grands groupes au processus d'établissement de rapports

112. L'établissement de liens formels entre l'organe chargé de la coordination et une organisation chef de file de chacun des secteurs des grands groupes pourrait améliorer le processus d'établissement de rapports dans la prochaine phase. En tant que partenaires officiels de l'organe chargé d'assurer la coordination, ces organisations chefs de file pourraient aider à la collecte et à l'analyse d'informations qui permettraient d'assurer au processus d'établissement des rapports une base plus solide aux fins de diffusion, d'analyse et d'information.

Faire connaître le texte d'Action 21 au grand public

113. Il faut faire plus largement connaître le texte d'Action 21 pour que la prochaine phase de suivi puisse être orientée vers l'action, l'exécution et les évaluations d'impact. Les citoyens doivent se familiariser avec les objectifs d'Action 21 et les mécanismes d'exécution et de suivi qui lui sont associés afin de connaître les choix qui s'offrent et de prendre des décisions en toute connaissance de cause à tous les niveaux. La traduction et la diffusion d'Action 21 dans les langues nationales ou les campagnes nationales menées en sa faveur sont de bonnes pratiques qui méritent d'être élargies. Les bureaux nationaux des organismes des Nations Unies, tels que le PNUD et les centres d'information de l'ONU, doivent redoubler d'efforts pour instaurer une société mondiale bien informée, et se rendre plus accessibles aux groupes de citoyens intéressés aux niveaux local et national. Ces organismes pourraient, en association avec les organisations non gouvernementales, adapter les documents d'information relatifs à Action 21 aux langues et besoins locaux, ce qui permettrait d'utiliser l'information existante de manière novatrice tout en renforçant les arrangements de partenariat.

Notes

¹ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Deux collections spéciales d'études de cas ont été établies en 1995 et 1996. La première série de 14 études de cas d'Action 21 au niveau local a été établie conjointement par le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, Cités unies développement, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et le secrétariat de la Commission, à l'occasion de la Journée des collectivités locales. La deuxième série de 12 études de cas a été établie conjointement, à l'occasion de la Journée du lieu de travail, par la Chambre internationale de commerce, la Confédération internationale des syndicats libres, le Réseau international pour la gestion de l'environnement (International Network for Environmental

Management), le Programme des Nations Unies pour l'environnement/l'Industry and Environment Programme Activity Centre, et le secrétariat de la Commission.

³ Informations fournies par la Division de la promotion de la femme, le Département de la coordination des politiques et du développement durable (Secrétariat de l'ONU).

⁴ Voir A/51/38; la Convention a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 et ouverte à la signature en mars 1980, puis est entrée en vigueur en septembre 1981.

⁵ Ce fut l'une des conclusions de la réunion du groupe d'experts sur le thème "Femmes, population et développement durable" (Saint-Domingue, novembre 1996) organisée conjointement par le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le Département de la coordination des politiques et du développement durable (Secrétariat de l'ONU).

⁶ Le rapport du Secrétaire général sur la condition de la femme au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/51/304) avance l'idée que des taux de 37 % en 1997 et 41 % en 1999 constituent des objectifs plus réalistes.

⁷ Des centaines de jeunes du monde entier, âgés de 13 à 28 ans, ont participé au projet Youth Inter-sessional, qui a permis à 60 d'entre eux (un nombre record), originaires de 37 pays, de participer aux travaux de la Commission. Le projet était coordonné par un comité directeur composé de représentants de Rescue Mission, du Groupe de travail des jeunes de la Commission, du Programme des jeunes du Conseil de la Terre, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du secrétariat de la Commission.

⁸ Projections fondées sur un graphique intitulé "Out-of-school youth by sex, 1960-2025", disponible à l'adresse suivante sur le site World Wide Web de l'UNESCO : www.education.unesco.org/educprog/stat/g161_yv.html.

⁹ Ainsi, 45 % des jeunes colombiens vivent dans la pauvreté et 18 % "dans la misère", selon une déclaration faite à l'Assemblée générale, en octobre 1995, par le Vice-Ministre colombien de la jeunesse; voir le communiqué de presse GA/8976.

¹⁰ Le chômage des jeunes est en hausse en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Afrique subsaharienne et dans les pays en transition d'Europe orientale, et il atteint un niveau inquiétant dans un certain nombre de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La durée moyenne du chômage des jeunes est également en hausse; voir A/CONF.166/PC/6.

¹¹ Voir "Child Labor", rapport de l'OIT à son organe directeur (GB.264/ESP/1).

/...

¹² Une étude du Department of Labor des États-Unis d'Amérique indique que les codes de conduite adoptés par les divers secteurs industriels peuvent jouer un rôle positif, surtout lorsque les entreprises sont résolues à les respecter; voir "The apparel industry and codes of conduct: a solution to the international child labor problem?", Cornell University International Child Labor Study Office, disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.ilr.cornell.edu.

¹³ Voir, par exemple, "Forced labor: the prostitution of children", recueil d'articles présentés lors d'un symposium sur le problème de plus en plus grave que constitue au niveau international la prostitution forcée d'enfants, organisé à Washington, en septembre 1995, par le Département d'État des États-Unis d'Amérique.

¹⁴ En anglais, "indigenous people" est le terme employé dans Action 21. La même au pluriel ("indigenous peoples") est celle adoptée par les gouvernements à la Commission des droits de l'homme, et celle que préfèrent les populations autochtones elles-mêmes. [En français, le pluriel est employé dans les deux cas].

¹⁵ Cette réunion s'est tenue sous le parrainage commun des Gouvernements colombien et danois et a été organisée conjointement par l'Alliance mondiale des populations indigènes et tribales des forêts tropicales et la Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica.

¹⁶ C'est le Groupe de travail sur les populations autochtones, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (relevant de la Commission des droits de l'homme), qui est chargé de rédiger le projet de déclaration.

¹⁷ Il y a lieu de tenir compte de plusieurs observations au sujet du présent chapitre. Premièrement, le champ d'action des organisations non gouvernementales est vaste et varié et il ne cesse de s'étendre. Les organisations non gouvernementales se trouvent de plus en plus au centre des forces qui tendent d'une part vers la mondialisation (mondialisation de l'économie, culture universelle véhiculée par les médias, formation d'entreprises monolithiques, révolution de l'information) et, d'autre part, vers la "localisation" (systèmes locaux de direction et d'administration publique, diversité culturelle locale, identité locale et régionale, citoyens en tant qu'agents du changement mondial). Il est donc difficile, dans les limites étroites du présent rapport, de donner une idée exacte de la modification rapide du rôle des organisations non gouvernementales et de son influence sur l'économie mondiale, la société et la politique. Deuxièmement, telle qu'elle est utilisée à l'ONU, l'expression "organisations non gouvernementales" désigne souvent toutes les organisations non étatiques et il y a donc lieu de tenir compte, en lisant le présent chapitre relatif aux organisations non gouvernementales, des observations qui ont été formulées à propos des autres catégories de grands groupes.

¹⁸ Le Comité Nations Unies-Royaume-Uni pour l'environnement et le développement a été choisi comme modèle par le PNUD et le Peoples' Forum 2001 a été invité par des organisations non gouvernementales d'Asie du Sud-Est à leur faire part de son expérience sur la façon de mettre en place un réseau national.

¹⁹ Voir : Nations Unies, Non Governmental Organizations and Global Governance: Challenges for the Twenty-first Century, Genève, 1996, p. 28.

²⁰ L'exécution d'Action 21 à l'échelon de la collectivité est l'une des premières initiatives prises. Le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement a lancé ce concept lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Dans le cadre de cette initiative, les villes et agglomérations s'emploient à adapter les objectifs d'Action 21 à leurs besoins et à élaborer un cadre en vue d'assurer un développement durable.

²¹ Les résultats de l'enquête indiquent que tel est le cas pour les pays suivants : Australie, Danemark, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

²² Tel est le cas au Japon et en Chine.

²³ Le Gouvernement suédois a fait distribuer la version suédoise d'Action 21 dans toutes les écoles ainsi que dans toutes les collectivités qui en ont entrepris l'exécution à l'échelon local; la Suède est ainsi le pays qui compte le plus grand nombre de programmes locaux.

²⁴ Soixante-dix pour cent des collectivités locales ont entrepris l'exécution d'Action 21.

²⁵ À Cajamarca, le programme a été exécuté par l'intermédiaire de communautés en collaboration avec la municipalité. Il a eu pour effet d'améliorer les transports locaux, de diminuer le taux du déboisement et de créer des emplois locaux pour les femmes dans des entreprises respectueuses de l'environnement. À l'occasion de la Journée des collectivités locales, organisée à l'occasion de la troisième session de la Commission, la monographie concernant Cajamarca a été diffusée par le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement.

²⁶ Le Forum sur le milieu urbain a été créé à la suite d'une série de conférences organisées par le programme conjoint Habitat/PNUE d'urbanisation durable au Sénégal, en Inde et en Turquie. Le Forum facilitera l'établissement de documents, l'analyse, la diffusion et le partage de l'expérience de diverses villes du monde entier.

²⁷ Les programmes portent notamment sur l'hygiène et la sécurité ainsi que sur la prévention de la discrimination sexuelle sur les lieux de travail.

²⁸ Par exemple, le Laborer's International Union des États-Unis a mis au point un programme de formation qui enseigne notamment les procédés techniques les plus récents utilisés pour les opérations de nettoyage. Ce programme porte également sur la négociation de contrats pour le partage du coût des cours de formation ainsi que sur la collaboration avec les autorités fédérales telles que l'Environment Protection Agency des États-Unis.

²⁹ Au nombre des exemples de mesures visant à concilier l'emploi avec les objectifs de protection de l'environnement, on citera la stratégie des emplois dits "verts" du Conseil australien des syndicats qui a augmenté ces emplois de 81 % entre 1988 et 1993 alors que, pour l'ensemble du pays, le nombre des emplois diminuaient.

³⁰ Par exemple, la Fédération internationale des travailleurs de la chimie et des industries diverses considère le développement durable comme un élément dynamique d'un secteur nouveau et en rapide expansion, celui des services liés à l'environnement qui devrait avoir une importance croissante pour l'emploi. Les priorités futures de la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie et des industries diverses sont notamment les suivantes : le développement des services d'information à l'intention des travailleurs de l'industrie des services dans le domaine de l'environnement, le suivi des pratiques les plus judicieuses et les pires dans cette industrie et la conclusion d'alliances stratégiques avec la collectivité.

³¹ Selon les statistiques du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, pour la seule année 1995, 378 travailleurs ont été tués, 1 900 ont été blessés, 5 000 ont été arrêtés ou détenus et près de 70 000 ont été congédiés pour avoir pris les mesures recommandées dans Action 21.

³² On peut citer comme exemples de ces programmes d'accroissement du rendement des ressources le partenariat établi en 1994 entre un petit producteur colombien de maroquinerie, Curtigran Ltda, et une organisation non gouvernementale de gestion écologique, PROPEL, qui a permis en deux ans de réduire de 50 % la pollution et de faire baisser de 11 % les coûts d'exploitation; une entreprise hongroise de taille moyenne, fabriquant des batteries d'automobile, PERION, qui a diminué de 50 % sa consommation d'eau et a gagné 30 millions de forint par an de 1992 à 1995 en recyclant des batteries; une grosse société chimique d'Afrique du Sud, la SASOL, qui a réduit de 10 millions de litres sa consommation annuelle d'eau et économisé plus de 6 millions de dollars par an. On trouvera des renseignements complémentaires dans les documents E/CN.17/1997/2/Add. 3 et 24.

³³ Grâce au programme de rentabilité de la prévention écologique (Pollution Prevention Pays Programme) de la 3M, ce sont 630 000 kg de déchets qui n'ont pas été produits, et la société a économisé 750 millions de dollars depuis 1975 sur 4 400 projets.

³⁴ Le Conseil des entreprises pour le développement durable de Colombie, par exemple, créé en 1993, s'est doté en 1994 d'un comité interne chargé d'aider les membres à tenir compte des impératifs du développement durable et à mettre en place des pratiques écologiquement rentables dans les entreprises membres. L'organisation a lancé en 1995 un service public d'information sur les investissements, le comportement et les programmes des membres du Conseil qui ont un rapport avec le développement durable.

³⁵ OCDE, The Environment Industry: Situation, Prospects and Government Policies (Paris, 1992).

³⁶ Banque asiatique de développement et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ECU/OES/MCEA/PM/4).

³⁷ OXFAM a par exemple lancé au milieu de 1996 une campagne pour améliorer les conditions de travail dans l'industrie de l'habillement. Plusieurs grosses sociétés, dont C & A, Marks and Spencers, le groupe Burton, Next et Sears ont rencontré depuis les responsables de cette campagne. Les trois premières travaillent avec eux à améliorer leur code de déontologie. On se reportera pour de plus amples détails au site d'OXFAM sur le World Wide Web, www.oneworld.org/oxfam/campaign/clothes/clocodh.htm.

³⁸ Certains acteurs non gouvernementaux qui ont participé au forum se sont déclarés préoccupés par les résultats du Sommet : absence d'un langage ferme concernant le rôle des sociétés transnationales dans le secteur de l'agriculture et de mesures vigoureuses pour réduire la pauvreté, importance excessive donnée au commerce dans la solution des problèmes, protection insuffisante des agriculteurs contre la nécessité d'utiliser des semences transgéniques et inertie persistante quant aux droits fonciers des femmes des populations autochtones et des pauvres.
